68e ANNEE. — N° 27 VENDREDI 2 MARS 1928

20 c. **Journal du Lot** 20 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....			1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....			1 fr. 50
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....		2 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....		4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Comment on doit comprendre et comment on peut pratiquer l'union nationale ? C'est le sujet qu'a traité dans un excellent discours M. René Besnard présidant à Chartres une cérémonie républicaine. — Une calomnie imbécile contre la France a circulé longtemps aux Etats-Unis et a fait à notre pays beaucoup de tort dans les esprits simples.

Le sujet que nous avons abordé dans notre dernier numéro s'impose à l'esprit public. Il est de ceux qu'on n'élude pas. Il commande l'action politique. On ne saurait donc échapper à l'obligation de définir clairement la manière dont on comprend l'union nationale et dont on entend la pratiquer.

Tandis que nous écrivions notre article, M. René Besnard, président à Chartres une cérémonie républicaine, s'efforçait, dans un discours éloquent et applaudi, « d'examiner les éléments de cette force morale qui, à travers l'histoire de notre pays, a toujours et justement gardé ses droits et qui s'appelle l'union nationale ». Il entend la préciser pour permettre aux républicains de s'en prévaloir et pour interdire aux intrigants d'en mésuser. Tel est notre souci.

Les républicains ont honnêtement pratiqué l'union nationale chaque fois qu'elle leur est apparue nécessaire. Ils n'admettent pas qu'on en fasse une arme contre eux sans qui elle n'eût pas été possible et qui étant de beaucoup les plus forts et les plus nombreux ont fait à sa réalisation des sacrifices infiniment plus grands que ceux de la minorité.

Ils se rendent très exactement compte des conditions de cette union. Peut-on la réaliser dans la suppression des partis ? Non.

Et d'abord parce qu'on ne peut pas supprimer les partis. Un parti représente quelque chose qui échappe à l'action des lois et des volontés d'Etat. Il représente une opinion, un courant d'esprit, une méthode d'action. Ce ne sont pas là des fictions irréelles et insubstantielles, mais des réalités sentimentales autant qu'intellectuelles.

Vous auriez beau supprimer en droit les partis, en fait ils renaîtraient, irrésistiblement. Ils correspondent à des différences de mentalité dont ils ne sont que l'expression extérieure et qui survivraient à tous les décrets de mort.

On n'unifie pas les esprits. Il n'y a que les absurdes doctrinaires du communisme pour croire cela possible... ce qui ne les empêche pas d'y échouer. La foi religieuse elle-même, et la plus ardente, n'a pas réussi dans cette chimérique entreprise. Au XVIe siècle, la « Ligue » avait pris cette devise : une Foi, une Loi, un Roi »... Comme formule d'union, il serait difficile de trouver mieux. Comme résultats : d'affreuses guerres civiles, d'horribles déchirements, des assassinats de roi par les moines et de duc par le roi, des massacres !...

On n'en peut pas douter. Tout ce qu'on tentera dans cette voie sera voué à un échec inévitable et fatal. Est-ce à dire qu'il faut renoncer à toute possibilité d'entente et d'action communes ? Non. Et ici, M. René Besnard, dans le discours dont nous parlions tout à l'heure, nous semble en avoir précisé très heureusement les conditions.

« Ce qu'on peut légitimement demander aux partis, dit-il, ce n'est pas d'abandonner leurs idées, même pour une période limitée et arbitrairement fixée. Ce qu'on peut réclamer d'eux, c'est de ne jamais perdre de vue l'intérêt général, c'est de ne chercher à faire prévaloir leur intérêt propre que s'ils sont certains que leur effort ne nuira pas à la besogne de salut public ; c'est de s'affronter sans haine ni violence, dans un sentiment très haut de l'amitié et de la solidarité françaises, c'est de savoir constituer au Parlement des majorités de concentration, capables de prendre leurs responsabilités derrière le gouvernement qu'elles soutiennent. »

Ce langage s'inspire d'une conception à la fois élevée et pratique. Elle cherche à unir des choses vivantes et actives, des partis constitués sur des doctrines bien définies et non pas des cohues informes, sans corps et sans cerveaux. Ainsi réalisée, une union constituerait une force d'action. Tandis que l'union, telle que la conçoivent certains apôtres du néant, ne mettrait ensemble qu'une absence d'idées pour une absence de résultats.

⁂

Saviez-vous celle-là ?

Moi, je l'ignorais. Et j'ai même quelque peine à y croire. Pourtant, c'est écrit et signé...

M. Henry Selden Bacon est un Américain, grand ami de la France. Il y en a beaucoup !... Il adresse à notre confrère parisien, l'*Avenir*, une lettre pour protester contre une calomnie répandue dans son pays et qui vise à laisser croire... Ecoutez bien ça.

...Qui vise à laisser croire que pendant la guerre la France a fait payer aux Etats-Unis un fort loyer pour les tranchées que les troupes américaines occupaient sur le front...

Il n'y a pas à dire : c'est trouvé !

M. Henry Selden Bacon raconte que cette « rumeur odieuse » — le mot est de lui — a été lancée par un journaliste anglais, sir Philip Gibbs, au cours d'une conférence qu'il faisait à Oxford. Le propos a été télégraphié en Amérique et repris par de nombreux journaux. Il a eu beau être démenti par le *New-York-Herad*. La calomnie a continué de cheminer et de faire son œuvre empoisonnée.

Enfin, il a fallu que M. Robert-C. Davis, major général des Armées américaines, écrivît une lettre officielle affirmant que son Gouvernement n'a jamais payé un sou de location au Gouvernement français pour les tranchées et positions occupées sur le front de bataille par les troupes des Etats-Unis.

Seulement, le mal était fait dans les esprits et M. Henry Selden Bacon affirme que cette accusation a figuré parmi les nombreux arguments qui ont servi à étayer dans le public la demande de paiement intégral pour les dettes de guerre. Elle avait indisposé contre nous l'opinion américaine.

Nous avons peine à croire que l'on ait pu y ajouter foi. Mais l'imbécillité d'une calomnie n'est pas toujours une raison de la mépriser.

Emile LAPORTE.

ooo

PETITS MOTS D'ECRITS

LA MORT DE SOCRATE

Un professeur de Vienne s'est suicidé au milieu de ses élèves. Il leur racontait avec émotion la mort de Socrate et pour leur montrer comme il était facile de mourir, il a avalé un verre de poison qui était peut-être de la ciguë.

Parmi ses disciples se trouvera peut-être un Platon qui racontera et commentera ce bel épisode. Mais c'est en se suicidant que ce dédaigneux des joies terrestres a corrompu la jeunesse. Sa mort volontaire n'est pas une punition qui pouvait l'affliger, mais c'est un déplorable exemple qu'il donne à une génération qui n'a déjà pas tant le désir de prendre la vie au sérieux. En effet, on constate, depuis quelques années, le détachement avec lequel un grand nombre d'êtres jeunes sacrifient une existence qui ne leur promet rien. Malheureusement, rarement, ils partent seuls pour le grand voyage ; ils entraînent avec eux une maîtresse, une femme, leurs enfants. En Allemagne, l'autre semaine, deux jeunes hommes se sont suicidés ensemble ; ce n'était pas la fin d'une idylle à la manière d'Alexis et de Corydon, c'étaient tout simplement deux étudiants qui avaient décidé que ce n'était pas la peine de vivre.

Ce mal qui atteint les enfants de ce siècle-ci comme il a déjà atteint les enfants de l'autre vient immanquablement de la guerre, d'une guerre qu'ils n'ont pas faite, mais qui a troublé si profondément leur croissance que leur cerveau et tous leurs organes en ont ressenti un grand choc dont ils se sont mal guéris. Ils ont grandi dans la fièvre, parmi d'obscures menaces, ils ont appris la mort de parents et d'amis, ils ont vu pleurer autour d'eux, ils ont attaché tout de suite moins de prix à une existence si précaire, ils ont admis la mort prématurée comme une fin qui simplifiait bien des choses.

Le geste de ce professeur un peu fou qui a avalé son poison avec tranquilité va faire travailler bien des cervelles mal équilibrées. Ce serait surprenant qu'une dépêche de Vienne ne nous offrît pas, la semaine prochaine, la mort d'un disciple qui aura voulu suivre son maître. [*De l'Œuvre*]. — D.

Informations

La vie parlementaire

La Chambre a continué la discussion du projet portant modification de certains tarifs douaniers. Elle vote les articles relatifs aux machines agricoles et au liège.

L'ensemble du projet est adopté par 403 voix contre 74.

⁂

Le Sénat reprend la discussion des interpellations sur l'enseignement secondaire. M. Herriot, ministre de l'Instruction Publique répond aux discours de MM. Bérard et Héry. Il déclare qu'il faut maintenir un enseignement secondaire très rigoureux. Il s'explique sur l'école unique : « Le mot, dit-il, prête à équivoque ; il vaudrait mieux dire école égale, car on peut se tromper et croire qu'on va au monopole. »

La priorité en faveur de l'ordre du jour de confiance présenté par M. Victor Bérard est voté par 198 voix contre 97.

L'ordre du jour est adpoté.

Le vote des lois militaires

M. Paul Painlevé, ministre de la guerre, a confirmé « que le gouvernement demanderait à la Chambre de discuter le projet de loi sur les cadres et effectifs, dès que l'additif aux lois douanières aurait été voté et qu'il poserait la question de confiance sur ce point. »

L'ordre du jour de la Chambre étant d'ailleurs assez chargé, nous croyons savoir que le gouvernement demandera aux députés de tenir séance le lundi.

Contre les insulteurs de l'armée

Il a été distribué au Sénat la proposition de M. Raiberti sur la répression des injures et des diffamations contre les militaires des armées de terre et de mer et contre ces armées. En vertu de cette proposition, les injures et les diffamations contre les militaires des armées de terre et de mer sont exceptées de la juridiction de la cour d'assises et déférées aux tribunaux correctionnels. L'amende en cas de diffamation serait de 15.000 à 50.000 fr. En cas d'injures, de 10.000 à 30 000 fr. Les propriétaires des journaux seraient responsables des amendes prononcées à raison d'injures ou de diffamations contre les armées de terre et de mer ou contre les militaires appartenant à l'une ou l'autre de ces armées.

L'or français aux Etats-Unis

Sir Otto Niemeyer, l'un des directeurs de la Banque d'Angleterre, qui se trouve actuellement aux Etats-Unis, est venu pour négocier avec la Federal Reserve Banck un arrangement au sujet de l'or anglais.

Il serait dans les intentions du gouvernement français, dit ce journal, de rapatrier prochainement l'or français, envoyé en Angleterre comme garantie pendant la guerre et qui se trouve encore à Londres. Or, cet or constitue une très grande partie des réserves en métal de la Banque d'Angleterre et son retrait pourrait mettre en danger la circulation anglaise. Sir Otto Niemeyer voudrait donc faire ouvrir en Amérique, au nom de la Banque d'Angleterre, de gros crédits en or qui mettraient la livre sterling à l'abri de toute baisse.

A la S. D. N.

Le comité de sécurité a terminé l'examen du rapport de M. Politis et de ses conclusions. Dans sa séance de lundi, M. Antoniade, représentant de la Roumanie, a exposé les vues de son gouvernement sur l'organisation de la sécurité et les pactes régionaux qui constituent, pour la Roumanie, comme pour la France, un minimum de sécurité. Ces observations ont amené le délégué de l'Allemagne à réitérer, une fois de plus, ses réserves en maintenant que le désarmement ne saurait dépendre d'une augmentation de la sécurité présente.

Un exploit ! ?

Un collaborateur occasionnel du *Giornale d'Italia*, M. Giulio Locatelli, vient de révéler au public le nom du général allemand qui tira le premier coup de canon sur la cathédrale de Reims. C'est le général de brigade Balerfeld.

Cela résulte d'une lettre trouvée en 1917 chez un certain Grossmann, employé dans une usine électrique de Gênes. Dans cette lettre, qui était destinée à la fille du général Balerfeld, Grossmann se réjouissait avec celle-ci de l'exploit de son père.

Pologne et Lithuanie

Le gouvernement de Kovno a fait remettre au gouvernement de Varsovie, par l'entremise de son ministre à Riga, sa réponse à la dernière note de M. Zalesky, ministre des Affaires étrangères de Pologne, en date du 12 février.

Cette note a trait au rétablissement des relations entre les deux pays. Elle donnerait à la Pologne le choix entre les négociations qui se feraient avec l'assistance de la Société des Nations et des pourparlers directs qui pourraient commencer dans les derniers jours de mars et auraient lieu à Kœnigsberg.

Le futur Président des Etats-Unis

M. Herbert Hoover, qui sera sans aucun doute l'un des candidats les plus importants du parti républicain aux élections présidentielles, va prochainement faire des déclarations publiques concernant le programme politique qu'il a l'intention de faire sien.

Il semble certain que dans le domaine de la politique extérieure, M. Hoover adoptera le point de vue de M. Coolidge et préconisera pour son pays une attitude pacifique et amicale à l'égard des autres Etats, mais pas d'alliances ou d'accords trop étroits.

Le trafic du canal de Panama

Dans sa treizième année complète d'exploitation (en négligeant l'an 1914 où l'inauguration eut lieu en août), le trafic du canal de Panama a atteint exctement 30.069.000 tonnes, alors que le canal de Suez, dans sa cinquante-huitième année n'a atteint que 28.965.000 tonnes. Le trafic de Panama se subdivise en 28.610.000 tonnes de trafic commercial et 1.450.000 tonnes de trafic de la marine militaire des Etats-Unis, de Panama et de Colombie, alors qu'à Suez les trafics civils et militaires sont confondus.

EN PEU DE MOTS...

— Julien Laurent, 39 ans, monté sur une motocyclette, fut tamponné par une auto près de Limoges. Le choc brisa son râtelier qu'il avala. Laurent est mort étouffé.

—Le total des émigrants admis annuellement aux Etats-Unis sera de 153.685 à partir du 1er juillet 1928.

— M. Sir Horace Rumbold est nommé ambassadeur d'Angleterre à Berlin.

— Le testament de M. Cognacq a été ouvert. Il lègue ses collections artistiques à la Ville de Paris et 15 millions aux employés de la « Samaritaine ».

— Le Vésuve est entré en éruption mardi. Quelques grondements se font entendre, mais il semble qu'il n'y aura aucun danger.

— Le député communiste Doriot a été condamné par la 11e chambre correctionnelle de la Seine à 3 ans de prison pour propagande révolutionnaire.

— On a inauguré mardi, à Paris, une nouvelle place, la « Place du Brésil ». Elle est formée par le croisement de l'avenue Wagram et de l'avenue de Villiers.

NOS ÉCHOS

Courtoisie parlementaire.

Personne n'a oublié les incidents très vifs que M. Ernest Lafont eut naguère avec M. Poincaré.

Or, l'autre jour, une intervention de M. Ernest Lafont a permis au président du Conseil de faire une spirituelle et courtoise allusion à ces incidents :

M. Poincaré. — J'ai trop rarement l'occasion d'être d'accord avec M. Lafont, encore que ces occasions commencent à se multiplier (Sourires).

M. le Président. — Vos relations sont meilleures. (Rires)

M. Poincaré. — Je ne parle pas de nos relations, qui ont toujours été confraternelles, je parle de nos opinions.

M. le Président. — M. Ernest Lafont reconnaît que, depuis 1924, votre caractère s'est beaucoup amélioré (Rires).

M. Poincaré. — Je reconnais, moi, que depuis qu'il a quitté le groupe communiste pour entrer dans le groupe socialiste, M Ernest Lafont a fait un pas vers la sagesse (Nouveaux Rires). Je ne dis pas que ce soit le pas définitif, mais je ne lui ferme pas l'avenir. J'espère qu'il ira plus loin.

Quelle mauvaise langue osera encore prétendre que les séances du matin à la Chambre sont moroses et renfrognées ?

Chefs d'Etat mal renseignés.

Le roi Louis XVI n'a, son journal le prouve, attaché aucune importance à la prise de la Bastille.

La Petite Tribune a fait une curieuse remarque : à l'exposition de la Révolution française (Bibiothèque nationale) est exposé le *Journal du Roy*.

A la date du 14 juillet 1789, Louis XVI a écrit : « Rien. »

Pour lui, il ne s'était rien passé dans cette nuit historique. La prise de la Bastille ne lui semblait pas un évènement important. C'était une petite histoire dans le genre des troubles du boulevard Sébastopol, des temps derniers.

Une autre hypothèse est possible : il se peut qu'on lui ait caché l'importance de ce mouvement populaire. Il ne l'a pas connue. Les ministres ne lui en ont rien dit, ou n'en ont fait mention qu'à peine.

Les chefs de gouvernement sont rarement bien renseignés.

Les traitres en série.

Une réunion électorale dans un arrondissement parisien. L'orateur communiste est aux prises avec les socialistes.

— Vos chefs, clame-t-il, ne sont que des traitres à la classe onvrière

Alors, entre l'orateur et un interrupteur se déroule ce dialogue :

— Et vos chefs d'hier : Souvarine, Treint, Suzanne Girault ?

— Des traitres aussi.

— Et le camarade Rakowsky, ambassadeur des Soviets à Paris ?

— Un traitre.

— Et Trotsky ?...

— Un traitre.

— Et vos chefs d'aujourd'hui ?

Entraîné, l'orateur communiste riposte:

— Des traitres de demain.

Un mot du Tigre.

Ils étaient trois à parler politique dans le salon du Tigre. Et le plus jeune, un avocat qui veut briguer un siège de député aux prochaines élections, laissa tomber :

— Et pourquoi, après tout, ne me présenterais-je pas ? Je ne suis pas plus bête qu'un autre.

— Sans doute, lui répondit M. Clemenceau, mais quel autre ?

Esprit de famille.

Le prince impérial demandait un jour à son père, Napoléon III :

— Papa, quelle différence y a-t-il entre un malheur et un accident ?

Les demandes d'enfant sont souvent bien embarrassantes. L'empereur ne répondit pas. Tout d'un coup, dans leur promenade, apercevant une pièce d'eau, il fit :

— Tu vois cette pièce d'eau ? Eh ! bien, si le prince Jérôme y tombait, ce serait un accident...

— Ah ! Et le malheur...

— Le malheur, fit Napoélon III, ce serait si quelqu'un l'en tirait !

Pour rattraper une gaffe.

— Quel est donc cet homme si laid ?

— C'est mon frère, monsieur !

— Mille excuses, mademoiselle... je n'avais pas remarqué la ressemblance !...

LE LISEUR.

PAGES FIGEACOISES

Les Pigeons blancs

Une aube de pure clarté et de douceur infinie illumina le berceau de cette vieille cité qu'est Figeac en Quercy.

Ayant triomphé des Sarrasins et des Lombards, vainqueur en deçà et au delà des Alpes, Pépin, fils de Charles Martel, voulut témoigner sa reconnaissance à Dieu qui lui avait donné la victoire sur tous ses ennemis. Du tranchant de son épée, amputant l'Italie d'un morceau de son territoire, il en avait fait le royaume de Saint-Pierre. En même temps le sol de la Gaule se couvrait d'églises et de couvents. De toutes ces églises, nulle n'attira davantage la sollicitude du fondateur de la dynastie carolingienne, et aussi sa munificence, que celle de Saint-Sauveur de Figeac. Il est vrai, qu'entre toutes, Dieu lui-même l'avait distinguée. Pépin ne fit que suivre la volonté divine.

Pépin avait traversé toute l'Aquitaine. Parvenu *in Pago Cadurcino*, en pays cadurcien, il avait poussé jusqu'aux confins du pays des Arvernes. Un matin il s'était trouvé sur les bords d'une petite rivière ignorée, chantante et rapide, que les moines, à cause de la célérité de ses eaux, devaient un peu plus tard appeler *Céler*. Le long de la rive, pareils à des flocons de neige saupoudrant le vert profond des prés, des pigeons blancs s'ébattaient qui attirèrent l'attention du roi. Soudain un prodige s'accomplit. Mais je laisse parler Guyon de Maleville : « Au dit an 753, « Pépin estant venu en Quercy et y « voulant faire bastir l'abbaye de Figeac « choisit le lieu de l'église et cil, du « grand autel d'icelle en un endroict « d'où il vit lever un grand nombre de « pigeons blancs et donna forme de « croix à la dite église pour ceux « qu'iceux pigeons s'estant haussés en « l'air s'estaient despartis faisans la « dite figure de croix. »

Sur l'ordre du roi les moines se mirent à l'œuvre. Il faut croire qu'ils étaient bien nombreux et aussi emportés d'un zèle extrême, car, en moins de deux ans, de ce sol sanctifié par la prière et le travail, avait surgi, toute neuve et magnifique, dans sa robe de pierre, l'église âme du monastère et berceau de la cité future.

Le 6 des ides de novembre 755, Pépin revenait sur les bords du Célé, suivi du pape Etienne II, accompagné du bienheureux Ambré, lors évêque de Cahors, mais dont la place était déjà marquée au paradis parmi les saints, escorté de prélats et de cardinaux, de leudes et de comtes. Le roi avait jugé qu'au pape seul appartenait le droit de consacrer cette église. Mais Dieu lui-même s'était réservé ce soin. Une nuée épaisse interdit l'accès du sanctuaire. Quand elle se fut dissipée, le pape s'approchant de l'autel y trouva encore humides les empreintes de la croix et de l'onction sainte, faites par une main invisible. « En vérité ce lieu est saint, s'écria le pape, car le Seigneur a rempli la maison de sa gloire. » Il n'eut pas à consacrer ce que Dieu lui-même avait béni. L'œuvre de Pépin était devenue celle de la divinité. Le pape et le roi investirent de toute autorité spirituelle et temporelle le bienheureux Anastase, le premier abbé, dont le visage, sous sa cucule rayonnait d'une joie céleste, et la foule accourue, moines et clercs, paysans et colons, esclaves et serfs, entonna l'hosanna d'un peuple nouveau-né.

Cette histoire, Figeac y a cru pendant mille ans. Pendant mille ans, sous les voûtes de Saint-Sauveur, ont retenti les hymnes liturgiques qu'on y chantait, à la fête de la Trinité, pour perpétuer le souvenir d'une si glorieuse origine. Même à la veille de la Révolution nous la trouvons rappelée, cette magnifique histoire, dans les cahiers destinés aux Etats Généraux de 1789.

Son authenticité ne faisait aucun doute pour Guyon de Maleville : « Il se « treuve en la ville de Figeac un vidime « en bonne et autentique forme, faict « avant les trois cents ans derniers de « la fondation de l'abbaye du dit Figeac « de la teneur qui suit » : Et il insère dans son cahier le texte *in extenso* de la charte de Pépin, fils de Charles Martel, donnée sur les lieux mêmes, *In eodem loco, VI ID novembris, anno ab in car. dom. DCCLV, in d* : 9.

Il aurait pu y ajouter la bulle pontificale, donnée le même jour, par le pape Etienne II.

Pourquoi et comment le doute vint-il à Bonaventure Massabie, ancien curé du Puy, mort vicaire général, quant à l'authenticité de la bulle et de la charte franque ? J'ai raconté, tout au long, cette histoire au mois d'avril dernier, quand j'ai essayé d'écrire la *Première page du livre de Figeac en Quercy*. Le doute lui était venu de la découverte qu'il avait faite, à Rodez, de la charte d'un autre Pépin, mais celui-là roi d'Aquitaine, de 838.

Les légendes ont la vie dure, et quand une ville en a une de glorieuse à son origine, elle ne consent jamais à l'abandonner. D'ailleurs, pour nous, il ne s'agissait pas d'une légende, mais d'une histoire authentique. Que nous importaient les scrupules de notre ancien curé du Puy ? N'avons-nous pas, dans nos archives communales, et la bulle d'Etienne II et la charte de Pépin-le-Bref ? Pourquoi faire plus de confiance à la charte de Rodez, qu'à celle de Figeac, à un roi d'Aquitaine qu'à un roi de France ? N'avions-nous pas pour nous Guyon de Maleville.

Hélas, quand la Société des Etudes du Lot, édita les *Esbats* du gentilhomme quercynois, une note de l'éditeur mise au bas de la page portant le texte de la charte, croyait devoir prévenir le lecteur que « *la critique moderne avait enlevé à cette charte tout caractère d'authenticité.* » L'éditeur poignardait l'auteur dans le dos. Quand le meurtrier est la Société des Etudes, c'est un événement d'importance.

M. Cavalié, le si regretté président des *Amis du vieux Figeac*, avait déploré l'assassinat de Guyon, mais s'était rallié à la thèse de la Société des Etudes.

Je ne veux pas revenir sur un procès qui me paraît définitivement jugé, mais sous certaine réserve pourtant. J'abandonne la bulle. J'admets la fausseté de la charte franque, mais seulement quant à la date. Cette charte reste, par son contenu, un monument des plus précieux et des plus vrais pour notre histoire locale. Le jugement de l'éditeur est trop sommaire ; le débat est à rouvrir. J'en appelle du juge insuffisamment informé au juge mieux informé. Il en est des vieilles chartes comme des gisements préhistoriques. Les causes d'erreur sont si multiples qu'il faut se garder des arrêts définitifs et péremptoires. Je sais bien qu'au cours de ces débats nouveaux que je provoque nos *Pigeons blancs* risquent d'y rester. Mais qu'importe ?

Oui, qu'importe qu'ils ne soient, eux, qu'une légende, la plus gracieuse et la plus lumineuse des légendes. N'est-il pas des légendes qui s'incorporent à tel point à l'histoire qu'on ne peut les en détacher ? Essayez donc d'arracher à Rome la Louve du Latium qui garde le seuil de la Ville éternelle. Quoi qu'il arrive, d'ailleurs, de cette révision à faire du jugement par trop sommaire de l'éditeur des *Ebats*, vous pensez bien, n'est-ce pas, que Figeac ne chassera pas de son ciel les Pigeons Blancs qui survolèrent, il y a mille ans, le berceau de la cité, et qui, à la voûte azurée, de l'argent de leurs ailes, y tracèrent l'écusson de nos armes : croix d'argent sur champ d'azur.

J. MALRIEU.

Chronique du Lot

Les Initiatives Fécondes

POUR LE PROGRÈS AGRICOLE

Sur l'initiative et sous la conduite de M. Bouat, Président de l'Office Agricole, une mission de cultivateurs va étudier une nouvelle méthode de conservation des fourrages.

Nous avons tenu nos lecteurs au courant des préparatifs et du succès de la mission organisée par M. Bouat, Président de l'Office Agricole.

Nous sommes heureux aujourd'hui de pouvoir leur offrir un compte rendu fidèle des impressions et des enseignements récueillis par l'un des membres de la mission.

« Le choix de cette visite par l'Office Agricole du Lot ne pouvait être mieux placé, car il répondait à un réel besoin de nos populations agriles.

« A l'antique système du fanage, qui est loin d'être parfait, se substituent, dans la région du Sud-Ouest, deux autres procédés de conservation des fourrages : l'ensilage et le salage.

« Le premier, s'il permet de conserver des masses de fourrage vert impossible à dessécher ne permet pas de traiter les récoltes des prairies naturelles et des prairies artificielles de la façon la plus rationnelle pour obtenir un aliment bien prisé par le bétail. Dautre part, c'est une méthode coûteuse car elle nécessite des installations de 25 à 30.000 fr. Il n'y a donc que les grosses exploitations qui puissent en faire les frais : l'étude de l'ensilage ne représente donc pas un besoin pour notre département.

« Au contraire, la méthode de salaison peut être appliquée par n'importe quel cultivateur un peu soigneux. Elle s'adapte très facilement aux conditions de la petite et de la moyenne culture du Lot. »

⁂

La mission étudie le système sur place

« M. de Solages, Ingénieur agronome, Agriculteur à Mézens, par Saint-Sulpice (Tarn), qui a l'honneur d'avoir mis au point cette excellente méthode, n'est pas un égoïste. Aussi, c'est avec la plus parfaite bonne grâce qu'il vient au devant de M. Bouat et de sa mission à Saint-Sulpice-sur-Tarn, pour les guider ensuite dans son exploitation, se montrant cicerone précis et inlassable devant les nombreuses questions qui n'allaient pas tarder de l'assaillir. Pour rendre plus vivant l'exposé qu'il allait nous faire, M. de Solages avait bien voulu mettre son personnel à notre disposition afin de nous faire assister aux diverses manipulations que subit le fourrage jusqu'à son engrangement.

« L'exploitation de M. de Solages, comportant 32 hectares de prairies naturelles et artificielles, nécessite des procédés expéditifs de récolte et de transport. Aussi tout y est mécanique. Le foin coupé est laissé en andains sans subir aucun retournement jusqu'à ce qu'il soit aux trois-quarts sec, c'est-à-dire jusqu'au moment où les tiges sont encore flexibles et où il ne perd pas encore ses feuilles. S'il fait beau, ce résultat est obtenu en 24 à 36 heures, suivant la température, l'abondance de la récolte, la nature du fourrage. Mais s'il survient une pluie, il ne faut pas toucher le fourrage avant qu'il ne soit ressuyé. Dans tous les cas le fanage des andains est totalement supprimé.

« Le foin est ensuite rassemblé en cordons par un rateau-fane.

« Pour le ramassage, on utilise un chargeur automatique et un chariot à cadre traîné par deux paires de bœufs, il suffit ainsi de 3 personnes pour charger 1.500 kilos de foin en 20 minutes.

« Le foin est finalement engrangé par un déchargeur de foin à griffes, actionné par un moteur de 3 C.-V., prélevant automatiquement des paquets successifs de 200 à 300 kilos de fourrages amenés au milieu de la grange. Le foin est étalé à la fourche sans tassement sur une surface suffisante pour que la couche ne dépasse pas 30 à 40 cm. de hauteur. Lorsque le déchargement est terminé (avec 3 personnes, les 1.500 kilos de foin sont déchargés en 15 minutes) on épand sur la couche du sel dénaturé, à la volée, en quantité suffisante pour obtenir un salage à la dose de 2 0/0. Cela est facile à déterminer connaissant le poids du chargement.

« Il arrive parfois exceptionnellement que l'on se contente de ramasser le fourrage demi-sec seulement, si un temps pluvieux est à craindre. Dans ce cas, il faut augmenter la dose de sel jusqu'à 3 kilos pour 100 kilos de fourrage.

« Au début le fourrage s'échauffe quelque peu, mais la crainte des incendies est absolument illusoire car la température du tas ne dépasse pas 50 degrés. Avec des couches alternatives de fourrage pas trop hautes, le sel en se dissolvant dans l'eau de constitution des tissus se répand uniformément dans la masse et assure son antiseptie. En outre, le foin se dessèche peu à peu ; à noter que dans la grange de M. de Solages cette dessiccation est facilitée par des meurtrières percées dans les murs assurant un courant d'air constant. Enfin, sous l'influence de son propre poids le foin se tasse finalement de lui-même. »

⁂

Les résultats constatés de la méthode

« Les missionnaires ont pu se rendre compte de la valeur du fourrage conservé dans ces conditions. Son odeur est excellente, il n'est pas poussiéreux. En outre le foin de légumineuses (le trèfle, la luzerne, le sainfoin), se sont conservés avec toutes les feuilles et toutes les fleurs, c'est-à-dire avec ce qui constitue les parties les plus nourrissantes que nous perdons malheureusement trop souvent avec des fanages et ratelages répétés. Enfin, l'économie de main-d'œuvre sur la suppression de ces opérations est estimée par M. de Solages, à 30 0/0.

« Désirant poursuivre notre enquête avec les plus grandes garanties d'impartialité, nous prenons à part un ouvrier de l'exploitation, afin de connaître son opinion personnelle. Il nous avoue que la première année il répugnait de changer de système et qu'il ne croyait pas au succès du nouveau procédé. Maintenant, il en est tout à fait partisan, car, pour sa part, il a reconnu que le travail au moment des foins était devenu beaucoup plus facile, plus agréable et moins fatigant.

« Enfin les animaux se trouvant très bien des quantités de sel qu'ils absorbent journellement (200 grammes environ pour les bêtes de 500 à 600 kilos), M. de Solages conseille de donner progressivement du foin salé aux animaux qui n'ont jamais reçu cet aliment, car la substitution brutale peut avoir des inconvénients.

« Les causes d'insuccès dont peut souffrir un débutant, proviennent soit d'une rentrée de fourrage encore trop vert ou d'un tassement pendant la mise en couches ou encore de doses de sel insuffisantes. M. de Solages signale que l'on se heurte parfois à l'hostilité du personnel à l'égard des innovations et qu'il tente de faire échouer les essais. Il convient d'y veiller la première année. »

⁂

Pour le succès de la mission

« Mais l'heure du déjeuner étant dépassée, c'est en hâte que les visiteurs se dirigent vers le Buffet de St-Sulpice où un excellent repas leur était préparé. Au dessert, M. Marre, Inspecteur de la Compagnie des Salins du Midi, remercie M. Bouat de son initiative.

« M. Bouat se lève à son tour et en excellents termes, il remercie M. de Solages pour son exquise amabilité et serviabilité; M. Jacquenaud, Directeur des Services Agricoles du Tarn, qui a bien voulu se joindre à notre Mission ; M. Texte, Représentant des Services Commerciaux de la Compagnie d'Orléans; enfin M. Marre et M. Narbey, de la Compagnie des Salins du Midi, qui ont bien aidé à nous faciliter le voyage.

« M. Bouat, heureux du succès de l'excursion, y voit l'intention de nombreux agriculteurs d'adopter cette nouvelle méthode et de la propager autour d'eux. Pour éviter le moindre aléa, il souhaite qu'à l'époque des foins des techniciens comme MM. Marre et Narbey viennent montrer sur place comment s'applique cette méthode.

« Enfin il indique que sur sa proposition, le Conseil de l'Office Agricole du Lot a décidé les agriculteurs qui désiraient expérimenter cette pratique en mettant gratuitement à leur disposition une certaine quantité de sel dénaturé.

« Quant à nous, nous devons des remerciements à tous ceux qui, à des titres divers, ont contribué au succès de cette mission et nous exprimons le souhait qu'elle porte ses fruits prochainement. »

Votes de nos Sénateurs

Sur la priorité de l'ordre du jour de M. Bienvenu-Martin, sur les interpellations relatives à l'enseignement secondaire, les sénateurs du Lot n'ont pas pris part au vote.

La priorité a été votée par 189 voix contre 101.

Gendarmerie

M. Couzy, gendarme à St-Géry, est nommé chef de brigade dans le Gers.

M. Fau, ex-cantonnier, en résidence à St-Géry, est nommé élève-gendarme à Montauban.

P. T. T.

Le bureau des P. T. T. de Laval-de-Cère est élevé de la 6e à la 5e classe.

LES ÉLECTIONS

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

QUI EN EST RESPONSABLE ?

Il y a des précisions qu'il faut donner au début même de cette campagne électorale. Il y a des doutes — créés par les coupables pour accabler les innocents — qu'il ne faut pas laisser subsister et des équivoques derrière lesquelles nous ne devons pas permettre que se réfugient des adversaires pas très scrupuleux sur le choix des moyens pourvu qu'ils en espèrent un résultat favorable... Favorable à eux, favorable à leur mauvaise cause, cela s'entend.

Parmi les adversaires de M. Bouat il en est qui s'efforcent d'exploiter contre lui les mécontentements — justifiés ou non — que soulève la taxe sur le Chiffre d'Affaires. C'est tout de même un peu de trop de sans-gêne.

Sur le fond de la question, on peut avoir des avis différents. Que cette taxe soit gênante et vexante, c'est certain. Qu'on en puisse trouver une meilleure, c'est à voir ! Qu'on puisse la supprimer sans la remplacer, çà n'est pas vrai. Et il serait malhonnête de dire le contraire.

Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit !

Telle qu'elle est, cette taxe — médiocre, mauvaise ou détestable — il s'agit de savoir qui en est responsable ?

Eh ! bien, il est contraire à la vérité d'en accuser les élus de 1924. Ce n'est pas eux qui l'ont inventée et votée. Ils l'ont trouvée toute faite et déjà solidement installée dans notre Code fiscal.

Et c'est la Chambre précédente qui l'y avait mise. C'est M. François Marsal, ministre des Finances du Cabinet Millerand, qui l'a présentée, défendue et fait adopter par les députés de cette époque.

C'est à ceux-là de faire leur *mea culpa*. S'ils trouvent que leur œuvre fut mauvaise, qu'ils s'en accusent. Ou bien qu'ils s'en excusent !

Mais qu'ils n'essaient pas de faire porter à autrui le poids de leurs fautes et de leurs erreurs.

Ce serait à la fois malhonnête et maladroit, car on ne se laissera pas juger en silence et à huis clos.

Eaux et Forêts

M. Estèbe, gendarme à la 17e légion, est nommé garde domanial des eaux et forêts de 6e classe, au poste non logé de Grèzes (Hte-Loire).

Chambre de Commerce du Lot

De passage à Cahors, M. le Directeur de l'Office du Maroc de Bordeaux se rendra, le lundi 5 mars 1928, à l'Hôtel de la Chambre de Commerce, quai Cavaignac.

Il s'y tiendra, de 14 h. 30 à 16 h. 30, à la disposition des négociants et industriels susceptibles de s'intéresser au commerce franco-marocain et se fera un plaisir de donner à ceux qui voudront bien le consulter, tous les renseignements qu'il leur sera agréable de demander.

La Chambre de Commerce du Lot.

Déclaration de culture supplémentaire

M. le Directeur général des Tabacs vient d'autoriser, à titre tout à fait exceptionnel, la réception de déclarations de culture supplémentaires pour 1928 dans le Lot, sous réserve de diverses justifications qui seront spécifiées aux intéressés.

Essais de destruction des mauvaises herbes dans les céréales

Rectification. — Nous avons annoncé dernièrement que l'Office Agricole départemental du Lot organisait des démonstrations de destruction des mauvaises herbes par l'acide sulfurique, qui auraient lieu le 11 mars, à Figeac.

On nous communique que la date primitivement fixée a du être modifiée, afin de donner aux nombreux agriculteurs qui viennent à Figeac, à l'occasion de la grande foire mensuelle, la possibilité de s'intéresser à cette question.

Le programme est définitivement fixé ainsi qu'il suit :

a) *le 15 mars*, de 12 heures à 18 heures, exposition de pulvérisateurs d'acide sulfurique sur le champ de Foire, à Figeac;

b) *le 16 mars*, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, essais pratiques sur les cultures mises obligeamment à la disposition de l'Office Agricole, par M. Cels, à sa ferme des Miattes, près de Figeac.

Nous espérons que les agriculteurs agréeront cette modification qui nous paraît, d'ailleurs, être toute à leur avantage.

Tourisme

Nous rappelons à Messieurs les hôteliers et restaurateurs du département du Lot qu'ils devront retourner dans la huitaine, affranchi à 50 centimes, le questionnaire préparatoire à l'établissement de la liste des hôtels et bonnes auberges du Lot.

Le questionnaire rempli devra être adressé au Président du Syndicat d'initiative de Saint-Céré.

CAHORS

NOTES D'ART

Une fois de plus, l'excellent artiste-peintre, le bon Cadurcien Alfred Lavignac, est à l'honneur.

Excellent artiste-peintre ? Qui donc, à Cahors, n'a pas eu l'occasion de voir, d'apprécier les tableaux de cet artiste délicat, sincère, dont le talent est depuis longtemps reconnu, proclamé par tous les amateurs de la belle peinture.

Bon Cadurcien ? Il n'est pas un coin de notre cité et de ses environs, que Lavignac ne connaisse, qu'il n'ait reproduit sur une toile avec une saisissante réalité, au point de faire dire à tous les Cadurciens, dans une exclamation qu'adoucit un peu d'émotion : « Ah ! c'est bien ça ! »

Mais Alfred Lavignac est un modeste. Il sait, pourtant, qu'il « fait bien et beau ».

Il est modeste. Il attend, patiemment, avec la résignation du véritable artiste, que la consécration de son talent vienne de ses travaux.

Cette consécration se fait chaque jour. Elle se fera davantage. Nous n'en voulons, pour preuve, que les lignes suivantes que publie M. A. Pascal-Lévis dans la Revue « les Artistes d'aujourd'hui », du 15 février:

« Les deux toiles envoyées par Alfred Lavignac, au Salon des Indépendants, *Paysage du Quercy et Larroque-des-Arcs* (Lot), méritent tout particulièrement de retenir l'attention. Ces œuvres sont d'un artiste sensible, original, sincère, très apte à sentir les beautés de la nature, à voir les métamorphoses qui déterminent les variations de l'éclairage, à traduire les indéfinissables états de l'atmosphère. »

M. A. Pascal-Lévis rappelle que, pour la première fois, Lavignac a exposé au Salon des Indépendants en 1923, débuts heureux que signalèrent un organe parisien et « la Nervie », revue franco-belge ; qu'il exposa en 1924, au Salon d'art aquitain et, en 1927, à Toulouse, où il obtint un vif succès.

Et M. A. Pascal-Lévis écrit :

« *Paysage du Quercy* et *Larroque-des-Arcs*, paysages d'un artiste très peintre et admirablement maître de son métier, sont des tableaux très attachants, parce que, si l'on devine Alfred Lavignac tout pénétré par le sujet, s'il en dégage, avec piété, entièrement le caractère, il leur impose aussi par un dessin souple et beaucoup de style, un rythme infiniment harmonieux, *Rives du Lot* et *St-Cirq-Lapopie* sont aussi à citer parmi les œuvres représentatives du talent lumineux et évocateur, solide et poétique de ce peintre remarquable. »

Nous adressons nos vives félicitations à M. Alfred Lavignac, mais nous avons tenu à mettre sous les yeux de nos lecteurs les appréciations ci-dessus, sur un artiste cadurcien qui met son talent à faire admirer les beautés de notre vieux Cahors et du Quercy.

L. B.

Les Amis de l'Harmonie de Cahors

Les membres des *Amis de l'Harmonie* sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le samedi, 3 mars, à 20 h. 30, à la salle du Palais des Fêtes (1er étage).

Organisation définitive. Propositions diverses.

Le Comité : *Directeurs :* J.-B. NOUYRIT, CALÈS. *Secrétaire :* Jean SÉGUY. *Trésorier :* F. GAGNAYRE. *Archiviste :* SARRAZIN.

SERVICE DES EAUX

La population est prévenue que, pour cause de réparations urgentes nécessitées par des canalisations, le service de l'eau sera interrompu dans la nuit de samedi à dimanche, de onze heures du soir à cinq heures du matin.

La propagande continue

Poursuivant la tâche que s'est imposée la Fédération départementale des Anciens Combattants du Lot, nos camarades des communes ci-dessous indiquées seront visitées par les délégués à la propagande le dimanche 3 mars 1928.

Nous n'insisterons pas sur la nécessité qu'il y a pour les anciens combattants non pensionnés de la Guerre à se grouper autour de l'étendard de la Fédération. Qu'il nous suffise simplement de dire que déjà plus de 3.000 camarades ont adhéré à notre groupement.

Nous invitons donc nos camarades à assister nombreux à ces réunions qui auront lieu dans les diverses communes aux heures ci-après :

Concots, 9 h. ; Escamps, 10 h. 30; Saillac, 11 h. ; Belmont, 14 h. ; Lalbenque, 15 h. ; Laburgade, 17 h. ; Flaujac, 18 h.

Ordre du jour : Office national du combattant ; Comité départemental ; Création d'une association cantonale; Créaion de sections communales.

Vu l'intérêt primordial qu'ont les anciens combattants à se grouper sous l'étendard de la Fédération, nos camarades anciens combattants non pensionnés sont invités à assister à ces diverses réunions.

Syndicat National des Instituteurs et Institutrices

Le Conseil d'administration de la Section syndicale des Institutrices et Instituteurs du Lot se réunira au Foyer, Ecole du Boulevad-Gambetta, le jeudi, 8 mars, à 13 h. 30.

Le Secrétaire : MIRABEL.

LE DRAME DE GOUJOUNAC

Mardi, Vidalin, l'auteur de l'attentat contre M. Layrat, a été extrait de la prison et conduit à Goujounac, sur les lieux où se passa le drame.

MM. Dautheville, juge d'instruction, et Delrieu, Procureur de la République, accompagnés de M. Richard, commis greffier étaient présents.

Les gendarmes conduisirent Vidalin qui fut interrogé et auquel on demanda de préciser l'endroit où eut lieu sa rencontre avec Layrat.

Vidalin se prêta à la reconstitution du drame. Il indiqua l'endroit où se trouvait Layrat quand il cria : « Qui vive ? » Il retraça la triste scène de la lutte.

Il maintint toutes les déclarations qu'il a faites depuis le jour de son arrestation.

Il a été attaqué, il s'est défendu. Plusieurs habitants de Goujonac furent également entendus, mais aucun ne put donner une précision quelconque pour éclaircir cette affaire complètement.

Il faudra probablement attendre, pour cela, une confrontation de Vidalin avec Layrat.

Mais il ne paraît pas que cette confrontation puisse avoir lieu de quelque temps.

L'état de santé de Layrat ne s'est pas amélioré. Au contraire.

On avait dit qu'il avait reçu au ventre une grave blessure qui nécessita l'opération de la laparatomie.

Mais l'état de Layrat a empiré. Un nouvel examen médical s'est imposé au cours duquel, il a été constaté que Layrat avait reçu un deuxième coup de coutelas dans le dos.

La blessure serait très grave, car un poumon a été atteint.

A l'heure actuelle, les médecins ne peuvent pas se prononcer sur l'état du blessé.

Cour d'assises du Lot

Voici la liste des jurés qui seront appelés à siéger à la session des assises du Lot qui s'ouvrira à Cahors le lundi 26 mars 1928 :

Jurés titulaires

MM.
Lavergne, maire du Bouyssou.
Soulié, propriétaire à Bétaille.
Lacombe, prop. à St-Vincent-Rive-d'Olt.
Sainte-Marie, propriétaire à Teyssieu.
Lalo, sup. du juge de paix, à Cabrerets.
Lagasquie, greffier à Figeac.
Andissac, hôtelier à Concots.
Colomb, agent d'assurances à Assier.
Pradines, maire de Marcilhac.
Demante, propriétaire à Viazac.
Lacassagne, prop. à St-Médard-de-Presque.
Ourcival, instit. en retraite à Cremps.
Course, propriétaire aux Arques.
Frégeac, maire de Sénaillac (Bretenoux).
Ferrié, propriétaire à Soulomès.
Grangié, propriétaire à Dégagnac.
Roudayre, négociant à Gramat.
Vigne, propriétaire à Biars.
Terrou, propriétaire à Aynac.
Molinié, négociant à Biars.
Bedou, propriétaire à St-Maurice.
Planchou, maire de Payrignac.
Couderc, négociant à Martel.
Couailhac, percepteur à St-Géry.
Combes, viticulteur à Vire.
Amadieu, prop. à Labastide-du-Haut-Mont.
Teulet, propriétaire à Bio.
Besombes, propriétaire aux Junies.
Daynac, agent-voyer à Cajarc.
Labrunie, maire de Leyme.
Bernard, capitaine en retraite à Cahors.
Couaillac, adjoint au maire de Bagat.
Maurs, maire de St-Cirgues.
Hautesserre, maire de Parnac.
Lauvie, propriétaire à Payrac.
Fresquet, retraité à Dégagnac.

Jurés supplémentaires

Cros, vétérinaire à Cahors.
Bédué, négociant à Cahors.
Girard, négociant à Cahors.
Dellard, marchand de biens à Cahors.

Le drame du vitriol

Les victimes du drame du vitriol, qui eut lieu à Puy-l'Evêque, sont à peu près guéries. Mlle Daudé et son bébé, âgé d'un an et demi, ont quitté l'hôpital. Le visage de la mère et de l'enfant est marqué par des traces de brûlures, surtout le visage de l'enfant.

Quant à Detrieux, il est le plus grièvement blessé. Il est encore en traitement à l'hôpital. L'œil droit est perdu totalement.

Mercredi, Mlle Daudé et M. Detrieux ont été convoqués par le juge d'instruction et ont été interrogés.

Suite d'accident mortel

Une enquête est ouverte au sujet d'un accident qui eut lieu à Grézels, et dont fut victime un propriétaire, M. Rajade.

Celui-ci, en pénétrant dans sa grange, toucha une lampe électrique. Il tomba foudroyé.

L'enquête faite par le service de contrôle des Ponts et Chaussées tend à établir que l'accident mortel est partiellement imputable au poste d'entretien et de distribution électrique de Grézels.

L'affaire sera appelée devant le tribunal.

Accidents du travail

M. Anglade, 60 ans, plombier à l'usine à gaz, était occupé avec ses camarades à lever une échelle à coulisse pour effectuer une réparation, lorsque par suite d'un coup de fouet au ventre, il a été atteint de hernie inguinale droite.

— M. Lapeyronie, ouvrier à l'atelier de dépôt du P. O. à Cahors, a été atteint d'un corps étranger à l'œil droit.

Diffamation

Une enquête au sujet d'une affaire de diffamation entre particulier avait été ouverte à Montvalent, contre deux propriétaires. L'affaire n'aura pas de suites.

ENCORE LA TEMPÊTE !

Et le vent a continué à souffler en tempête mardi, mercredi.

Mais, comme il l'avait fait dimanche et lundi, il a commis de nombreux dégâts dans la campagne et dans la ville.

Dans certaines rues, il n'était pas bon de musarder, voire même aux abords de la place du Marché.

Bien de vieilles maisons auront besoin d'avoir leur toiture visitée. Nous ne parlons pas des murs qui ont laissé choir leur plâtras dans la rue où ils venaient s'écraser, se réduire en poussière.

Il est heureux qu'aucun accident ne se soit produit. C'est beaucoup de chance pour de nombreuses personnes qui ont vu devant, derrière elles, tomber tuiles et plâtras.

Mais, il y a un méfait public, à l'actif du vent. La victime, c'est le drapeau qui flotte sur l'Hôtel de ville.

Il paraîtrait que la partie rouge de la toile a été déchirée et emportée.

C'est ce que l'on dit, c'est ce que l'on constate.

Ballotté, secoué aussi frénétiquement qu'il l'a été durant ces 4 jours, c'est bien possible.

En vérité, le mal n'est pas grand. On ne manquera pas de lui donner un remplaçant flambant neuf.

Et bien des propriétaires voudraient que les dégâts commis dans leurs immeubles ou dans leurs jardins par la tempête ne fussent pas plus importants ! Et, malheureusement, il n'en est pas ainsi.

Dans tous les cas, il faut reconnaître que le vent a été d'une certaine utilité. Il a allégé, nettoyé routes, rues, avenues, places, de la poussière qui les recouvrait. Et c'est bien un nettoyage qui a sa valeur !...

⁂

La tempête a cessé : la nuit de jeudi fut calme.

La pluie est tombée. Dam ! Jeudi, 1er mars, c'était jour de foire à Cahors.

L. B.

Vol de 700 francs

Mme Taurand, débitante à Bretenoux-Biars, en rentrant chez elle, eut le regret de constater que des malfaiteurs avaient pénétré dans ses appartements.

Elle appela des voisins et se mit en devoir d'examiner les méfaits dont elle pouvait être victime.

Une armoire-lingère avait été ouverte ; deux piles de linge avaient été déplacées et une boîte contenant des papiers était vide ; mais les papiers étaient à côté. Une somme de 700 francs a été volée.

Le Parquet a ordonné une enquête.

Vol de linge

Le jeune Riols, 10 ans, employé domestique chez un propriétaire à Blanat (Rocamadour), est propriétaire d'une maison située aux environs de Gramat.

Ces jours derniers, il fut prévenu par des amis, que la porte de la maison était ouverte. Comme il n'y était pas allé depuis plus d'une mois, il s'y rendit.

La porte était ouverte; il pénétra dans la maison et s'aperçut que l'armoire avait été fouillée.

S'étant rendu à Gramat, il fut informé qu'un nommé D..., 59 ans, avait été vu apportant du linge, parmi lequel se trouvaient deux draps de lit marqués A. S. Or, la plus grande partie du linge appartenant à Riols, est marqué de ces 2 lettres.

Riols prévint la gendarmerie qui se rendit aussitôt chez D..., et l'interrogea.

D... se troubla et reconnut que, passant devant la maison de Riols, il avait vu la porte ouverte et qu'il était rentré, mais qu'il n'en était pas reparti les mains vides.

Effectivement, il avoua avoir pris les 2 draps de lit, 2 chemises, dont une d'enfant, 7 mouchoirs, un tricot en laine blanche, un torchon en toile, et une pelote de laine.

D... garnissait à bon compte son armoire qu'il trouvait trop vide de linge.

Une perquisition faite chez lui n'a pas permis de retrouver d'autres objets.

D... sera poursuivi en correctionnelle.

Vol d'une roue de bicyclette

Un propriétaire de Fons, constata qu'une roue de sa bicyclette avait été volée. Il porta plainte à la gendarmerie; celle-ci eut tôt fait de découvrir le coupable. C'est un jeune homme de 15 ans, demeurant à Cardaillac.

Procès-verbal a été dressé.

Vol dans une église

Le vol d'un devant d'autel fut constaté dans l'église de St-Martin-le-Redon. Une enquête est ouverte.

Vol de vin

Un vol de 110 litres de vin a été commis au préjudice de M. Fabre, menuisier à Payrac.

C'est au moment où il voulait mettre le contenu d'une barrique de vin en bouteilles que M. Fabre s'est aperçu du vol.

Plainte a été portée.

Violences légères

Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie de Luzech, contre un cultivateur C..., 30 ans, pour violences légères.

Transport de justice

Mercredi le parquet de Cahors était prévenu qu'un incendie avait éclaté dans un moulin, appartenant à M. Bru, commune de Maxou.

Cet incendie, disait-on, serait dû à la malveillance.

A 4 heures, le Parquet se rendait à Maxou.

⁂

L'incendie s'est déclaré mardi dans la maison d'habitation de M. Bru. Cette maison comprend grange et moulin et contenait de grandes quantités de récoltes et des meubles.

Tout a été détruit. Un mulet qui était dans l'écurie a péri dans les flammes.

On estime que le sinistre s'élève à près de 40.000 francs.

⁂

Le Parquet a interrogé plusieurs témoins.

Le moulin était exploité par M. Bris, locataire de M. Bru. M. Bris ne réside pas au moulin.

L'enquête n'a pas donné de résultats. Mais il semble être établi que le sinistre est dû à la malveillance.

Un voisin est fortement soupçonné. Il a été longuement questionné.

L'enquête continue.

Arrestation

M. le Commissaire de police a mis en état d'arrestation le nommé Aquilain P..., 25 ans, qui avait volé des pigeons à des propriétaires habitant avenue du Nord.

Aquilain P... a été conduit au Parquet.

Chronique des Théâtres

La Comédie-Française à Cahors

Nous sommes informés que l'œuvre splendide de Paul Raynal « Le Tombeau sous l'Arc de Triomphe » sera représentée très prochainement au Théâtre Municipal.

Inscrite au répertoire de la Comédie-Française, cette pièce sera interprétée par deux vedettes de la Maison de Molière : l'éminent sociétaire Desjardins et l'exquise et talentueuse Mlle Jeanne Sully (la fille du Grand Mounet-Sully) avec M. Northberc, le grand premier rôle de l'Odéon.

Nous reviendrons sur ce spectacle de gala unique qui défraya la critique au lendemain de la Générale et sur son interprétation exceptionnelle.

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

CHAMPIONNAT DE FRANCE (1re série)
Division de Promotion
Quart de Finale

La Fédération Française de Rugby répondant enfin aux vœux de l'Aviron Cadurcien vient de lui donner satisfaction.

Cahors a été désigné comme lieu de rencontre entre l'Union Sportive Thuirinoise (Languedoc) et le Rugby-Club Guérétois (Limousin).

Le comité de l'A. Cadurcien remercie d'abord la F. F. R. de son geste, et espère ensuite qu'il ne sera pas vain : Le public saura comprendre cet effort décentralisateur. Qu'il vienne nombreux dimanche, et le Stade Lucien-Desprats prendra rang parmi les terrains de rencontres officielles. Cahors sera ainsi assuré d'avoir d'autres matches officiels.

Nous croyons utile de présenter les deux Clubs au public cadurcien.

Le R. C. Guérétois, champion du Limousin 2e série en 1923-24, passa la saison suivante en 1re série (division de promotion).

Cette année, après avoir conquis le titre de champion du Limousin, les Guérétois ont successivement battu Moulins, Vierzon, et l'U. S. du Berry.

En match amical, nous relevons des victoires sur la Châtre, St-Florent, et une défaite très honorable des mains de l'A. S. Montferrandaise (6 à 3).

L'Union Sportive Thuirinoise, champion du Languedoc (2e série) en 1921-22, est plus ancienne en 1re série que le R. C. Guérétois.

Elle a déjà remporté le championnat de Promotion en 1925-26.

Cette année, bien que classée en division de Promotion pour le championnat de France, l'U. S. Thuirinoise s'est brillamment imposée dans son Comité, pourtant riche en équipes de valeur. De Promotion, elle est passée en Honneur et a même remporté le titre de Champion du Languedoc, division d'Honneur, par une belle victoire sur Pèzenas (15 à 6).

En championnat de France, les Thuirinois ont successivement éliminé le Stade Aurillacois, champion d'Auvergne, et le Valence Sportif, commandé par l'international Clément (9 à 0).

Le brillant palmarès des deux clubs nous en dit long sur leur valeur. Huit équipes seulement restent qualifiées en ce moment. Sur ces huit, nous aurons la bonne fortune d'en voir évoluer deux. Le vainqueur sera qualifié pour les demi-finales.

Nous reviendrons sur ce match et ferons connaître aux sportsmen Cadurciens les caractéristiques et la composition des deux équipes.

⁂

En lever de rideau :

Nègrepelisse
(champion des Pyrénées 3e série)
contre
Aviron Cadurcien (1)
(équipe du championnat)

A LABASTIDE-DU-VERT.

Foot-ball association. — Dimanche 26 février le « foot-ball club bastidain » se rendait à Cahors pour un match retour contre l'A. S. P. O.

Dès le début de la partie, nos locaux, favorisés par le vent, dominent, et à la mi-temps ils mènent par 2 buts à 1.

A la reprise, Cahors, favorisé à son tour prend le dessus et la partie se termine à l'avantage de l'A. S. P. O. par 4 buts à 2.

Notre demi-centre ne pouvant jouer, le jeu s'en ressentit.

Le vent violent gêna sensiblement le jeu ; le ballon déviant dans sa course on ne put faire une belle partie.

Il serait, je crois, équitable dans un match, même amical, que les deux mi-temps soient d'égale durée surtout lorsque l'une des équipes est favorisée par un vent violent comme celui qui soufflait dimanche. L'A. S. P. O. n'aurait pas dû feindre d'ignorer celà.

⁂

Dimanche 4 mars, nos locaux se déplaceront à Prayssac pour un match amical contre le onze réputé de cette localité.

Bastidains, tenez-vous bien.

A SAINT-DAUNÈS

Foot-ball et Accident. — Dimanche dernier notre Union de foot-ball St-Daunésienne s'est rendue à Cazes-Mondenard (Tarn-et-Garonne), pour un match amical avec la société de cette commune.

La partie, favorisée par le beau temps, était très animée. L'équipe visiteuse prenait manifestement le dessus et avait marqué 1 contre 0 lorsque un des locaux, âgé de 18 ans, tomba si malencontreusement qu'il ne put se relever, Ses camarades vinrent à son secours mais il ne put se tenir debout. Le médecin mandé aussitôt constata qu'il y avait fracture d'une jambe. Inutile de dire que la partie fut interrompue.

A LUZECH

Rugby. — Ce Dimanche, 4 mars, l'Union Spotive Luzechoise recevra sur son terrain le Foot-ball-Club Sauveterrois.

La partie qui promet d'être très interessante, sera chaudement disputée, car Sauveterre qui a joué la finale de championnat possède une équipe athlétique bien homogène et surtout bien entraînée, aussi nos Fowards n'auront qu'a bien se tenir.

Avec la période de beau temps que nous traversons, nous ne doutons pas que tous les amateurs de Rugby, se donneront rendez-vous sur le terrain de la Douve et que leurs applaudissements iront aux meilleurs joueurs des deux équipes.

A SOUILLAC

Rugby. — Dimanche dernier le quinze de l'Union Sportive matchait à Tulle le Sporting Club de cette ville. Partie tout à fait amicale qui se termina en faveur de Souillac sur le score de 18 à 11.

Dimanche prochain 4 mars, l'Union Sportive recevra sur son terrain de Poudaillan l'équipe première du groupe Sportif Figeacois qui vient conquérir contre des adversaires de valeur le titre de Champion d'Auvergne 2e série.

C'est donc à une partie sensationnelle et certainement palpitante de bout en bout que sont conviés les fervents du sport-roi.

Aussi se rendront-ils en grand nombre au Poudaillan pour encourager et applaudir les deux équipes.

Ils ne regretteront pas leur déplacement.

A ST-CERE.

Rugby. — Dimanche 26 courant l'U. S. S. C. (1) a battu le S. C. Decazevillois (1) par 11 points à 8 (3 essais 1 but à 2 essais 1 but).

La renommée du quinze decazevillois plusieurs fois champion d'Auvergne et tout récemment vainqueur du S. C. d'Angoulême avait attiré un assez nombreux public autour des barrières du terrain de Riol. Il se retira d'ailleurs enchanté car il avait assisté à une partie des plus attrayantes où les 2 équipes débarrassées de tout souci de championnat ne jouaient qu'avec un seul but ; faire du jeu, du beau rugby.

Les 2 équipes se présentèrent dans leur meilleure formation à 2 ou 3 unités près.

St-Céré donne le coup d'envoi. Une mêlée se joue au centre et Decazeville déclanche une belle attaque péniblement arrêtée. Pendant toute cette mi-temps Decazeville va dominer, aidé d'ailleurs considérablement par le vent et le repos arrive avec une avances de 3 points pour Decazeville.

A la reprise St-Céré domine et attaque à jet continu. Les avants fournissent un gros effort et parviennent à marquer 3 essais.

Decazeville avait déplacé une équipe légère, vite, bien en souffle particulièrement dangereuse par ses lignes arrières où Fontalba, Lafon, Lacombe se firent remarquer par leur adresse et leur perçant. Malheureusement un demi de mêlée trop personnel leur fit perdre des occasions superbes.

St-Céré fournit une partie splendide, une des meilleures de la saison. Les avants surtout, magistralement enlevés par Cassagnade, le meilleur homme sur le terrain, furent les artisans de la victoire. Ils suivirent inlassablement dominant manifestement leurs adversaires dans le jeu ouvert et faisant au moins jeu égal en touche et en mêlée. Les lignes arrières défendirent avec succès, mais commirent quelques maladresses. En somme l'équipe a trouvé la bonne formule et les jeunes joueurs essayés paraissent pleins de promesses pour la saison future.

L'arbitrage de M Pannetier fut excellent.

AUX QUATRES-ROUTES

Rugby. — Dimanche dernier, devant une foule nombreuse, s'est joué, sur le terrain de la Mélie, un match amical en la jeune équipe des Quatre-Routes et celle bien supérieure de Puybrun. La partie a été très disputée. L'équipe des Quatre-Routes a été battue, mais son échec reste très honorable.

Nous félicitons tous les équipiers des deux camps, pour leur parfaite correction.

Arrondissement de Cahors

Catus

Compatriote. — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote, M. Pierre Soulié, medecin-vétérinaire auxiliaire à l'Etablissement hippique d'Agen, ancien élève du Lycée Gambetta vient de soutenir brillamment sa thèse de Docteur vétérinaire devant la Faculté de médecine de Toulouse. Il a obtenu la mention « Très honorable » et les éloges du jury.

Nous adressons nos chaleureuses félicitations au jeune Docteur et à toute sa famille.

Bélaye

Décès. — La doyenne de notre commune vient de mourir dans sa 98e année.

C'est Mme Pezet Marie, née à Albas, le 23 août 1830. Veuve en premières noces de M. Vixès Pierre et en deuxièmes de M. Monville Jean-Pierre. Elle parassait bâtie pour un siècle; nous nous attendions à fêter son centenaire dans deux ans.

Nous saluons respectueusement sa mémoire.

Crayssac

Service d'autobus. — A partir du jeudi 1er mars, M. Bazillou, du Mas-de-la-Fède, assurera un service quotidien de transport automobile entre Crayssac et Cahors, par Caillac.

Départ de Crayssac tous les matins à 7 heures ; arrêt à Caillac et départ à 7 heures 30.

Décès, — Nous apprenons le décès de M. Castanié Jacques, âgé de 80 ans, domicilié au bourg de Crayssac. — Nos condoléances.

Nous apprenons aussi le décès, à l'âge de 56 ans, de Mme Laborie Zélie, décédée au Burgas, commune de Boissières. Mme Laborie était née à Crayssac et était la sœur de M. Lasfargues, notre excellent maire, à qui nous offrons, ainsi qu'à toute sa famille, nos condoléances attristées.

Gigouzac

Le Conseil municipal s'est réuni dimanche dernier pour la tenue de la session ordinaire de février, sous la présidence de M. Besse Achille, adjoint au maire.

Six conseillers étaient présents et quatre absents.

M. le Président soumet à l'Assemblée les dépenses de l'Assistance médicale gratuite pour le deuxième semestre 1927. Ses dépenses s'élevant à la somme de 73 fr. 85 sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil décide ensuite l'acquisition de mobilier scolaire et sollicite pour cet objet une subvention du département et de l'Etat.

Labastide-du-Vert

Football. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Cabrerets

Banquet de chasseurs. — Dimanche dernier a eu lieu, dans la grande salle de classe des garçons, le banquet annuel de la Société de chasse de Cabrerets, sous la présidence d'honneur de M. Peyrichou et la présidence effective de M. Maurel. Une cinquantaine d'adhérents assistaient à cette réunion, toute amicale. Le menu très corsé et bien servi par notre gracieuse maîtresse d'hôtel, Mme Louise Ségala, a été très apprécié de tous les convives.

Au dessert, dans une excellente allocution M. Peyrichou a remercié et félicité les membres de la Société de chasse. M. Paul Maurel a adressé, au nom de tous les convives, des félicitations et remerciements bien mérités à Mme Ségala et remercié les assistants d'avoir répondu si nombreux à l'appel du bureau. Il a souhaité la bienvenue aux nouveaux adhérents et lève son verre à la prospérité de la Société.

Le moment des monologues et chansonnettes étant venu, notre président d'honneur, M. Peyrichou, a ouvert le ban par une vieille chanson guerrière, aux applaudissements de tous. Vint ensuite le tour de notre amusant comique et sympathique camarade, M. Médéric Daffaure, qui a commencé par un morceau de sa composition, sur les chasseurs, les sangliers, les ruses et les méfaits de ces derniers. Il a continué par quelques chansonnettes comiques dont il a le secret et a tenu l'assistance en haleine et en gaîté durant tout le temps qu'il a tenu la parole.

A noter ensuite, M. Pédèches, notre sympathique boulanger, qui a chanté plusieurs belles romances d'une voix claire et bien timbrée, et qui a fait le charme de tous ceux qui l'écoutaient.

M. Jules Théron nous a fait entendre ensuite son répertoire comique qui a bien amusé toute l'assistance.

La gaîté a régné pendant tout le déjeuner et on s'est séparé en se donnant rendez-vous pour l'année prochaine.

Un bal, auquel assistaient beaucoup de gracieuses et charmantes jeunes filles et un grand nombre de jeunes gens des communes voisines, qui, comme toujours, ont trouvé bon accueil à Cabrerets, a clôturé cette agréable journée.

Limogne

Marché. — Le marché de vendredi 24 février n'a pas eu son importance habituelle. Voici les cours pratiqués :

Blé, de 110 à 115 fr. les 80 kilos ; maïs, de 95 à 100 fr. l'hectolitre ; avoine, 50 fr. les 50 kilos ; fèves, de 110 à 115 fr. l'hectolitre ; pommes de terre, 25 fr. les 60 kilos ; noix, de 150 à 160 fr. l'hectolitre, suivant qualité ; cerneaux, de 13 à 14 fr. le kilo, suivant qualité.

Poulets, 5 fr. ; poules, 4 fr. 50 ; canards, 4 fr. ; dindons, 4 fr. 50 ; lapins domestiques, de 2 fr. 75 à 3 fr., le tout le demi-kilo.

Œufs, 6 fr. la douzaine ; fromages du pays, 3 fr. 50 la douzaine ; truffes apportées, 500 kilos, toutes vendues de 32 à 36 fr. le kilo ; jardinage en abondance, à de bons prix.

Luzech

Mariage. — Nous apprenons le prochain mariage de notre compatriote, M. Maurice Dégas, avec Mlle Marie-Louise Salette, d'Agen.

Nos vœux de bonheur aux futurs époux.

Mort subite. — Mme Veuve Florenty, née Pélissié, âgée de 66 ans, se sentit fatiguée lundi dernier, en revenant de la rivière où elle était allée pour laver du linge. Tout à coup, elle s'affaissa dans le chemin qui conduit à son domicile de Lemozy. Des travailleurs qui labouraient dans les champs voisins se précipitèrent, mais Mme Florenty avait cessé de vivre.

Parnac

Démographie Annuelle. — Dans l'année 1927, il a été enregistré 3 naissances, 3 mariages et 7 décès.

C'est toujours le marasme de la dépopulation qui s'accentue.

Accident. — Mme Delpech, de la gare de Parnac, est malencontreusement tombée en voulant descendre d'une table sur une chaise.

La chute a provoqué une luxation du coude droit.

St-Daunès

Football. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Prayssac

Bal du Stade. — Le grand bal paré et masqué, donné dimanche par les membres du Stade prayssacois, fut en tous points réussi.

La belle salle des fêtes de l'hôtel Lamoure, artistiquement décorée et pourvue d'un nouvel éclairage électrique, donnait aux travestis un effet féerique. Les nombreux couples de danseurs, qui s'étaient donné rendez-vous à cette charmante soirée, pouvait à peine contenir dans l'immense salle.

Les danses nouvelles, sous l'habile direction d'un orchestre de choix, se prolongèrent jusqu'à une heure très avancée de la nuit.

Nos félicitations aux organisateurs.

Grézels

Démographie. — Les registres de l'état civil clos au 31 novembre 1927 accusent 6 naissances, 1 mariage et 7 décès. Quel triste bilan pour notre avenir !

Arrondissement de Figeac

Figeac

A nos lecteurs

Sous la rubrique « Pages Figeacoises », nous avons voulu réserver une place, dans les Chroniques régionalistes, aux Quercynois de Figeac. Nous avons ainsi publié de M. J. Malrieu, d'abord une étude historique, essai de *bibliographie figeacoise,* — plutôt article de Revue que de journal — et ensuite sa première Chronique « Le baiser de l'Abbesse ». Nous publions aujourd'hui sa deuxième « Les Pigeons blancs ».

Nous espérons que M. J. Malrieu voudra bien nous continuer sa collaboration, si hautement goûtée de nos lecteurs, et nous assurer le concours d'autres ouvriers de la plume et fervents régionalistes de Figeac. Ce serait l'apport du Célé au Lot. — E. L.

Deuxième foire. — La deuxième foire de samedi dernier, 25, malgré sa date bien rapprochée de celle du 15, a eu assez d'importance, surtout dans les marchés de l'intérieur. Au champ de foire peu de bestiaux. Voici la mercuriale :

Blé, 115 à 120 fr. ; avoine, 45 à 50 francs ; maïs, 85 à 90 fr. ; haricots, 115 à 120 fr. ; pommes de terre, 30 francs, le tout l'hectolitre ; œufs, 6 fr. la douzaine ; beurre, 15 à 16 fr. ; poules 11 à 11 fr. 50 ; poulets, 11 à 11 fr. 50 ; lapins, 5 fr. 50, le tout le kilo ; pigeons 6 fr. 50' la paire.

Cambriolage. — M. Daynac, quincaillier, rue Gambetta, avait passé l'après-midi de vendredi dans sa propriété de Roussille et l'avait quittée vers 1 h. du soir. Quelle ne fut pas sa surprise en y retournant samedi matin de constater que pendant la nuit des malfaiteurs s'étaient introduits dans la villa dont toutes les pièces avaient été fouillées de fond en comble.

Un examen sommaire de la situation lui fit connaître qu'un appareil photographique avait été dérobé ainsi que quantité d'autres objets de moindre importance. Les malfaiteurs, qui devaient être au nombre de trois, ont pénétré dans la maison par une fenêtre dont ils avaient pu enlever les volets.

L'enquête, commencée dans l'après-midi de samedi a permis de recueillir quelques indications qui permettront de trouver rapidement la trace des cambrioleurs.

Cajarc

Conseil municipal. — Le Conseil était convoqué à la date du 25 février, 17 heures, pour approuver les modalités de l'emprunt de 60.000 fr., voté dans la séance précédente.

En raison de la foire qui bat son plein, 7 conseillers seulement sont présents.

M. le Maire ouvre la séance à 17 heures.

Le procès-verbal est adopté.

M. le maire dit que le Conseil est appelé à délibérer sur les conditions de l'emprunt à faire souscrire par les particuliers.

Il donne lecture du cahier des charges : 60 obligations de 1.000 fr. rapportant net d'impôts 60 fr. par an, remboursables par voie de tirage au sort au plus tard en 1947.

Le Conseil approuve le Cahier des Charges à l'unanimité et la séance est levée à 17 h. 45.

St-Jean-de-Laur

Etat civil de 1927. — Naissances : Bernard Cancès ; Paulette Chayrès ; Claude Cluzel ; Cécile Gaillard ; Biris Denis ; Charles Lagarue.

Décès: Jean Canajac; Jean-Baptiste Cosle; Rose Estrabol; Félix Portal; Adeline Doucet ; Marthe Lagarrigue.

Ni publications ni mariages en 1927.

Pertes et gains se balancent.

Puybrun

Démographie. — Il a été enregistré, à l'état civil de notre commune, pendant l'année 1927 : 7 naissances, dont 1 garçon et 6 filles ; 7 publications de mariages ; 2 mariages et 15 décès.

Sousceyrac

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret le décès subit de notre ami, M. Jean-Baptiste Laval, conseiller municipal depuis une trentaine d'années. Une foule nombreuse et recueillie l'a accompagné à sa dernière demeure. M. Tiraly a retracé sur le bord de la tombe la vie de droiture et de bonté de cet excellent père de famille, de ce vaillant républicain.

Nous adressons à Mme veuve Laval, à ses enfants nos sincères condoléances.

Corn

Syndicat des planteurs de tabac. — Les planteurs de tabac de notre commune, réunis en assemblée générale, à la mairie, le 26 février, procédèrent au renouvellement du Bureau de leur Syndicat. Furent désignés par acclamation : Marnhes Justin, *Président* ; Sénac Jean, *Secrétaire* ; Navet Frédéric, *Trésorier.*

Dans une causerie familière, le Président montra ensuite que les frais de transport et de déplacement étaient vraiment excessifs pour les planteurs des environs de Figeac *obligés* de livrer leur récolte à la Régie de Cahors. Ils ont ainsi un rendement *net* bien inférieur à ceux qui ont la chance d'avoir leur exploitation aux portes de Cahors.

A l'unanimité des 20 membres présents, le Syndicat de Corn émit le vœu que l'Administration, dans un but de simple équité, veuille bien accorder aux planteurs, pour la livraison de leur récolte, une indemnité kilométrique calculée d'après la distance du chef-lieu de chaque commune au chef-lieu de département.

Copie de ce vœu fut transmise à la Fédération qui, nous l'espérons, s'efforcera de le faire aboutir.

St-Céré

Football. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Arrondissement de Gourdon

Nécrologie. — Notre compatriote, M. Bonnet Isaac, 67 ans, gardien d'entrepôt à la gare de Gourdon, depuis de longues années est mort subitement aussitôt le passage de l'express de 23 heures 10 et après avoir remis son paquet au train.

C'était un ferme républicain et un excellent fonctionnaire très ponctuel, complaisant et aimable pour tous, dont la bonne humeur était proverbiale.

Il avait élevé une nombreuse famille et avait encore 5 enfants.

Nous adressons à sa veuve et à toute sa famille l'expression de nos condoléances bien sincères.

Martel

Nécrologie. — La Société des vétérans des armées de terre et de mer, accompagnait à sa dernière demeure un de ses doyens d'âge, M. Marcelin Louradour, tourneur, âgé de 80 ans.

M. Castex, Président de la Société, receveur buraliste, prononça sur la tombe du défunt un discours dans lequel il retraça la vie du vétéran qui, en 1870, engagé volontaire pour la durée de la guerre, fit généreusement son devoir de Français et se vit attribuer la médaille des combattants, avec agrafe.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

L'école supérieure. — Elle occupe l'ancien couvent des Mirepoises, communauté séculière. Ce couvent était en bordure des anciens remparts intérieurs. La grande cour de l'école s'appuie sur ces remparts mêmes. On y voit une suite d'arceaux en forme d'ogive, l'un d'eux s'ouvre sur les eaux de l'abreuvoir qui a remplacé, en cet endroit, les anciens fossés. Les bâtiments paraissent antérieurs au XVIIIe siècle. On distingue encore sur la façade orientale une dizaine de mètres de corniches qui rappellent le style de la corniche de l'Hôtel de Ville.

A l'intérieur, une cour à portique avec colonnes de la Renaissance et pilastres cannelés. Deux salles de classe sont soutenues par des colonnes dissemblables, mais non disparates. Le plafond du parloir est Louis XVIII. Les fleurons et les rosaces sont variés et ne dépassent pas en saillie la hauteur du renforcement. Ce plafond est admiré des touristes. Le réfectoire est l'ancienne chapelle. Ces constructions datent du XVIe siècle. Antérieurement à l'école supérieure actuelle, ces locaux furent occupés par les frères des écoles chrétiennes.

Foire du jour des Cendres. — Voici les cours : Bœufs d'attelage, 190 à 220 fr. les 5 kilos, selon qualité ; petits cochons, 200 à 240 fr. la pièce ; moutons, 180 à 190 fr. les 50 kilos ; poulets 5 fr. la livre ; canards, 4 fr. et 4.50 la livre ; lapins, 2.75 à 3 fr. ; œufs, 5 et 5 fr. 50 la douzaine ; truffe noire, 36 à 40 fr. le kilo.

Pommes de terre, 32 fr. l'hectolitre ; avoine, 48 à 52 fr. les 50 kilos.

Fajoles

Conseil municipal. — Le conseil s'est réuni sous la présidence de M. Vacquié, maire.

M. le maire soumet à l'assemblée les comptes de l'assistance médicale gratuite du 2e semestre de 1927, qui sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Il aborde ensuite la question de l'établissement, à Fajoles, d'une cabine téléphonique.

Le principe de l'établissement du téléphone est adopté, et la cabine sera vraisemblablement installée chez M. Bouldoire, gérant du bureau de tabacs.

Salviac

Syndicat des planteurs de tabac. — La réunion annuelle du Syndicat des planteurs de tabac a eu lieu dimanche 26 février, à 10 heures du matin, sous la présidence de M. le docteur Cambournac, maire de Salviac, chevalier de la Légion d'honneur.

Au début de la réunion eut lieu le renouvellement du bureau. Par acclamations, il a été maintenu.

Ont été réélus : Président, M. le docteur Cambournac; vice-président, M. Eugène Gineste, expert; trésorier, M. Emile Dantony; secrétaire, M. Denis Villars.

L'encaissement des cotisations est toujours laborieux et nous le déplorons ; la moitié des planteurs seulement en ont versé le montant ; des sanctions devraient être prises contre les retardataires où les profiteurs qui ne délient jamais les cordons de leur bourse, profitant des avantages des syndiqués payants.

M. le docteur Cambournac, avec sa clarté habituelle, expose les revendications qu'il serait utile d'exposer au prochain Congrès de Tonneins : augmentation des prix, assurance grêle, nouvelle réglementation de l'expertise.

Football. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Foire mensuelle. — La foire de Salviac, favorisée par un temps superbe, fut très importante : une légère hausse s'est manifestée sur les bœufs gras. Voici les cours pratiqués.

Bœufs de boucherie, 180 à 200 fr. les 50 kilos ; gros bœufs de labour, 6.200 à 6.500 fr. ; bœufs de harnais, 4 500 à 5.800 fr. ; doublons, 3.500 à 4.500 fr. ; bouvillons, 1.200 à 2.000 fr., le tout la paire ; veaux de lait, 6 fr. le kilo ; vaches, 130 à 150 fr. les 50 kilos.

Un lot de chevaux fut très admiré ; il y eut quelques preneurs à des prix élevés.

Porcelets, 180 300 fr. pièce ; porcs gras, 4 fr. 75 le demi-kilo, viande propre à manger.

Foirail aux moutons. Le marché était bien pourvu, ventes très importantes. Marché gras, 4 fr. 50 ; agneaux, 5 fr. 50 le kilo, poids vif ; moutons d'élevage, 140 à 180 fr. pièce ; chevreaux, 4 fr. à 4 fr. 50 le kilo.

Marché à la volaille : apport important. Poulets, 4 fr. 50 ; poules 4 fr. ; dindons et pintades, 4 fr. 75 ; canards, 4 fr. 50 ; lapins 3 fr. le demi-kilo ; pigeons, 8 à 10 fr. la paire ; œufs, 6 fr. la douzaine.

Halle aux grains : Blé, 100 fr. ; avoine, 30 fr. ; fèves, 65 fr. ; pommes de terre, 25 à 28 fr. ; noix, 160 à 180 fr., le tout l'hectolitre.

Bois : Echalas de haute volée, 100 fr. ; échalas de vigne, 25 à 30 fr. le cent ; plants de vignes : superbes racines, 40 fr. le cent ; boutures, 8 à 10 fr. le cent.

Fourrages : Foin, 12 fr. ; regain, 9 à 10 fr. ; paille, 10 fr. les 50 kilos.

Bois de chauffage ; rondins, 120 fr. les 4 stères ; fagots, 50 fr. le cent.

Truffes : apport, 200 kilos ; prix variant entre 40 à 45 fr. le kilo.

Jardinage très important : nombreux marchands forains et étalagistes.

Souillac

Fête scolaire. — La fête scolaire, prévue pour le 3 mars, est reportée à une date ultérieure en raison des nombreux cas de grippe qui sévissent parmi les élèves de nos écoles.

Quatre-Routes

Football. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Au moment de mettre sous presse, nous n'avons pas reçu le télégramme de notre correspondant parisien.

La Nouvelle Ford

est visible

au garage

ALIBERT ET MURAT, Bd Gambetta

A VENDRE
HOTEL CAFÉ CIPIÈRE
à Vayrac (Lot)
Bel Immeuble de 14 pièces
Meubles, matériel, immeuble, garage
remise et cuves
BONNE CLIENTÈLE
Prix modéré — Facilités de paiement

Capitaux disponibles - Constructions
Prêts sur propriétés et immeubles
M. BOUCHER, Route Nationale, Souillac (Lot)

On demande un bon ouvrier boulanger
S'ADRESSER :
Boulangerie POUZERGUES, rue Wilson

A LOUER
Logement 3 Pièces
Eau, Gaz, Electricité
PETIT PRIX
Prendre adresse Bureau du Journal

MÉNAGE SEUL, CHERCHE
APPARTEMENT 3 à 4 pièces
avec ou sans jardin, bien situé
TRÈS PRESSÉ
S'adresser au Bureau du Journal

A LA SAMARITAINE
ON DEMANDE
Une très bonne ouvrière connaissant la retouche
Pour Vêtements pour Hommes
Très bien payée
S'adresser à LA SAMARITAINE

ON DEMANDE
UNE BONNE A TOUT FAIRE
sachant faire la cuisine
Prière de s'adresser chez le Dr Peindarie
18, rue Saint-Urcisse, CAHORS

On demande jeune bonne sérieuse
désireuse d'aller à Paris
Références exigées — Bons gages
S'adresser au Bureau du Journal

Taille de Pierres de tous Pays
CAVEAUX EN PIERRE DURE
et de toutes sortes
Armand SANTANDER
Successeur de Cremadez
8, Rue Saint-Priest — CAHORS

CAPITAUX DISPONIBLES
Pour Prêts Hypothécaires immédiats
amortissables en 15 ans
L. MASSIP, Rue E.-Zola, CAHORS
Lundi, Jeudi, Samedi, 9 à 11 h., 2 à 4 h.

MAISON NEUVE A LOUER
Avenue du Nord
7 Pièces
Jardin, Eau, Gaz, Electricité
S'adresser, 12, Rue Joachim-Murat

A PARIS

Voyageurs, Touristes Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)

Métro : Saint-Paul

PARIS (4e)

TOUT LE DERNIER CONFORT

SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

CHAMBRES de 15 à 20 fr. par jour

FLOIRAC (Originaire du Lot) *Propriétaire*

Téléphone ARCHIVES 60-92

Hôtel recommandé par le *Journal du Lot*

FOURRURES

ROBES -:- MANTEAUX

Réparation

Transformation de Fourrures

ACHAT DE SAUVAGINE

Fouine - Putois - Renard

Mme BARDY

14, rue Maréchal Foch

CAHORS

REPRÉSENTANTS DEMANDÉS

Pour visiter Cultivateurs. Remises importantes, spécialités « EMGE » ORLÉANS (timbre pour réponse).

ETUDE

DE

Maître Pierre TRIADOU

NOTAIRE A CAHORS (Lot)

Suivant acte reçu par Maître TRIADOU, notaire à Cahors, le vingt-deux février mil neuf cent vingt-huit, Monsieur Antonin DELPONT et Madame Augustine DELFOUR, sa femme, restaurateurs, demeurant à Cahors, ont vendu à Monsieur BOIREAU, chef-cuisinier, demeurant à Paris, le **fonds de commerce d'Hôtel café restaurant** que les mariés DELPONT exploitaient à Cahors, avenue Georges-Clemenceau, numéro 14, sous l'enseigne « **restaurant du Commerce** ».

Une publication de cette vente, sera insérée dans le bulletin annexe du Journal Officiel.

Domicile est élu pour les oppositions en l'étude de Maître TRIADOU, notaire à Cahors, où tout créancier pourra faire opposition jusqu'à l'expiration des dix jours au plus tard qui suivront l'insertion qui renouvellera la présente.

Pour premier avis :

P. TRIADOU.

TRICOTEUSES Circulaires, Rectilignes, toutes jauges. Laines, cotons, fils, soie. Prix de gros. Cat. éch., apprent. gratuit. LA LABORIEUSE, 75 cours Pasteur, Bordeaux

Bibliographie

L'OPINION

Journal de la Semaine

Paraissant tous les samedis

7 *bis*, Pl. du Palais-Bourbon, Paris, VIIe art

Sommaire du Samedi 25 Février 1928

Editorial : M. C. — Ce qu'on dit. — Affaires extérieures : Au pays du Soleil-Levant : Jacques Chastenet. — Affaires intérieures : Tradition et politique : Trycée. — Affaires économiques : Les perspectives de l'avenir : Max Hermant. — Littérature. — Ce qu'on lit. — Art et Curiosité : L'Italianisme et la Renaissance française : Henri Clouzot. — Idées : Le problème du Hasard : Gonzague Truc. — Mémoires et Documents : Le Mardi-Gras de Jean Boudin : A. de Bersaucourt. — Sports : Après les Jeux Olympiques d'hiver ; Marcel Berger. — Cinéma : Jacques Antony. — La Bourse. — Chronique immobilière.

Vient de paraître dans « *la Collection des Petites Anthologies du XXe siècle* », chez Eugène FIGUIÈRE, éditeur à Paris

Au TicTac de la Vieille Pendule

(*Contes quercynois*)

par Eugène GRANGIE

Un volume in-32 de cent pages avec portrait de l'auteur :

Prix : **cinq francs**

En vente chez MM. MEYZENC et RICARD, libraires à Cahors.

JACQUES BON HOMME paraît.

Qu'est-ce que Jacques Bon Homme ?

Jacques Bon Homme est une brochure hebdomadaire entièrement rédigée, par le vieux journaliste jacobin, Georges PONSOT, et consacrée à la défense de la République démocratique, sociale et laïque.

Georges PONSOT répond aux attaques des fascistes, des cléricaux, des réactionnaires et des démagogues, au nom de celui qui fut l'éternel exploité de tous les aventuriers et de tous les dictateurs, le plus français des français, taillable et corvéable à merci, *Jacques Bon Homme*.

PRIX DU NUMÉRO : Un franc.

ABONNEMENTS : Trois mois, 12 fr. ; Six mois, 23 fr. ; Un an 45 fr.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je soussigné.....

Adresse : .....

déclare souscrire un Abonnement d.....

au prix de *francs, pour la France.*

A.....*le*.....*192*

Signature,

Adresser toutes communications à Georges PONSOT, 17, rue Thouin, Paris (5e). Chèques postaux 117.671, Paris.

CHEMIN de FER de PARIS à ORLÉANS

R. C. Seine, N° 88.928

AVIS

La Compagnie d'Orléans rappelle au Public que les gares de son réseau sont ouvertes à la vente des Titres désignés ci-dessous:

Obligations 3 0/0 type 1921, de 500 fr., tranche A.

Obligations 6 0/0 type 1921, de 500 fr., tranche A.

Bons 7 0/0 de 500 fr. à 15 ans (1926-1941).

Bons 7 0/0 de 5.000 fr. à 15 ans (1926-1941).

Pour tous renseignements s'adresser aux gares ou bien au Service des Titres de la Compagnie d'Orléans à Paris, 8, rue de Londres, IXe.

HIVER 1927-1928

France-Algérie par Port-Vendres

TRAINS ET PAQUEBOTS RAPIDES

Le trajet le plus direct de Paris à Port-Vendres par Limoges, Toulouse, Carcassonne, Narbonne, Perpignan.

1re et 2e classes. — Départ de Paris-Quai d'Orsay : 17 h. 14 ; arrivée à Port-Vendres : 8 h. 33.

Wagon-Lits et voitures directes 1re et 2e classes de Paris-Quai d'Orsay à Port-Vendres (Gare) ; voiture directe 1re cl. à couchettes et 2e cl. de Paris-Quai d'Orsay à Port-Vendres (Quai Maritime).

Wagon-Restaurant de Paris à Châteauroux.

Transbordement direct du train au paquebot

3e classe. — Départ de Paris-Quai d'Orsay : 10 h. 19 ; arrivée à Port-Vendres : 3 h. 9.

Wagon-Restaurant de Paris-Quai d'Orsay à Toulouse.

Pas de transbordement direct.

La traversée la plus courte dans les eaux les mieux abritées par la Compagnie de Navigation mixte (Cie Touache).

a) Port-Vendres-Alger : Départ de Port-Vendres le dimanche à 10 h. ; arrivée à Alger le lendemain à 11 h.

b) Port-Vendres-Oran : Départ de Port-Vendres le lundi à 10 h. ; arrivée à Oran le lendemain à 19 h. 30.

Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay à Alger ou Oran et vice-versa.

PRINTEMPS 1928

Comment se rendre au Maroc

En utilisant le Réseau d'Orléans, on peut se rendre au Maroc par divers itinéraires, savoir :

1°) *Par Bordeaux-Casablanca.* — Départ de Bordeaux trois fois par mois, l'hiver, une fois par semaine l'été. Traversée en 3 jours.

2° *Par Gibraltar-Casablanca.* — Relations rapides entre Paris et Gibraltar. Service hebdomadaire de Gibraltar à Casablanca, 15 h. de mer environ.

3° *Par Algésiras-Tanger.* — Sud-Express entre Paris et Madrid. Entre Madrid et Algésiras, train rapide quotidien (service tri-hebdomadaire de luxe). Traversée quotidienne Algésiras-Tanger en trois heures. De Tanger à Casablanca par Rabat, train avec voitures Pullman et service automobile quotidiens.

4° *Par Toulouse-Casablanca (par avion).* — Trains rapides et express jusqu'à Toulouse ; voie aérienne de Toulouse à Casablanca.

5° *Par Port-Vendres-Oran-Oudjda.* — Trains rapides et express jusqu'à Port-Vendres par Limoges-Toulouse ; service hebdomadaire par paquebot rapide entre Port-Vendres et Oran, 28 h. de mer. Entre Oran et Oudjda, Taza, Fez, Meknès, Rabat, Casablanca et Marrakech, trains express quotidiens ou services rapides d'automobiles.

Pour tous renseignements, notamment sur la délivrance des billets directs et l'enregistrement direct des bagages, s'adresser :

A Paris : A l'Agence spéciale de la Cie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines ; aux bureaux de renseignements de la Gare du Quai d'Orsay et 126, boulevard Raspail.

VENTE DE CARTES POSTALES

Reproduction d'affiches illustrées

La Compagnie d'Orléans croit devoir rappeler au Public qu'elle met en vente deux séries de cartes postales reproduisant certaines de ses affiches illustrées qui ont obtenu tant de succès.

Ces séries comprennent :

La 1re, de grands Châteaux comme certains de la Vallée de la Loire et de beaux et curieux monuments religieux desservis par le Réseau d'Orléans.

La 2e, des Sites de mer ou de montagne, Stations thermales, vieilles bourgades, etc. auxquels on accède par le même Réseau.

On trouve ces cartes dans ses principales gares et bureaux de ville au prix de 2 francs la pochette de 10 sujets chacune.

Ces pochettes sont également adressées franco contre l'envoi de la somme de 2 fr. 25 (Etranger : 2 fr. 60) par série, au Bureau de la Publicité de la Compagnie d'Orléans, 1, Place Valhubert, à Paris (XIIIe).

PARIS-QUAI D'ORSAY-BARCELONE

par Limoges-Toulouse-Narbonne

PRINTEMPS 1928

Billets directs simples et d'Aller et Retour (1re, 2e et 3e classes).

Enregistrement direct des bagages.

Voitures directes. — Wagons-Lits. — Wagons-Restaurants.

Rapide. — Départ de Paris-Quai d'Orsay 17 h. 14. (Wagon-Lits et Voitures directes 1re et 2e classes de Paris à Port-Bou. Wagon-Restaurant de Paris à Châteauroux). Arrivée Barcelone 12 h. 55. (Voitures de luxe sur le parcours espagnol) ou 15 h. 21 (en 2e et 3e classes).

Rapide. — Départ de Paris-Quai d'Orsay 21 h. 14 (Wagon-Lits de Paris à Toulouse et Voitures directes toutes classes de Paris à Port-Bou. Wagon-Restaurant de Toulouse a Cerbère). Arrivée Barcelone 19 h. 20 (1re et 3e classes sur le parcours espagnol). Wagon-Restaurant de Port-Bou à Barcelone.

Express. — Départ de Paris-Quai d'Orsay 10 h. 19 (toutes classes et wagon-restaurant de Paris à Toulouse). Arrivée Barcelone 7 h. 55 (1re et 3e classes sur le parcours espagnol). Wagon-Restaurant de Port-Bou à Barcelone.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)

Le co-gérant : L. PARAZINES.

La Phosphiode Garnal

MÉDICATION IODO-TANNIQUE PHOSPHATÉE

Remplace agréablement et avantageusement

L'HUILE DE FOIE DE MORUE

Dans son traité des « Médicaments Usuels », 5e édition, page 138, M. le Docteur MARTINET affirme que « *les « iodo-tanniques constituent, avec l'huile de foie de morue, les « arsenicaux, le climat marin, les bains salés, la médication de « choix du lymphatisme et de la scrofule* ».

ACTIONS ET INDICATIONS de

la PHOSPHIODE GARNAL

Spécifique du lymphatisme par son iode — **Astringent**

Tonique par son tannin

Reminéralisant par son phosphate de chaux

La PHOSPHIODE GARNAL

est indiquée

1° dans tous les états lymphatiques : lymphatisme, scrofule, adénopathies, hypertrophies amygdaliennes, végétations adénoïdes ;

2° dans la convalescence des maladies infectieuses, les états dépressifs, les états prétuberculeux et les premiers stades de la tuberculose pulmonaire ;

3° dans les états où la déminéralisation prédomine : rachitisme, arrêt de croissance, phosphaturie, prédispositions tuberculeuses, hyposphyxies, etc., etc., etc...

Mode d'emploi :

Une cuillerée à soupe à un verre à madère (suivant l'âge) au début de chacun des deux principaux repas.

Prix du flacon (impôt compris) : **14 francs**

Laboratoire de la PHOSPHIODE GARNAL

CAHORS — 97, boul. Gambetta — CAHORS

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

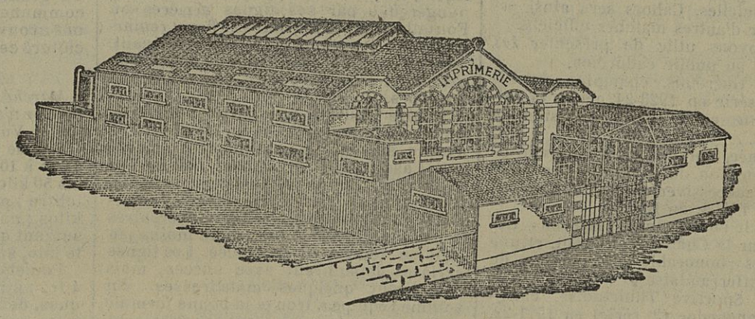

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS

Feuilleton du « *Journal du Lot* » 54

ZYTE

PAR

Hector MALOT

DEUXIEME PARTIE

XI

— Je ne sais ce que madame Crozat a pu vous dire puisque je ne l'ai chargée de rien. Sans doute, il y a eu confusion. Que sais-je ?

— Dites accord.

— Mais s'il y avait eu accord je ne dirais pas le contraire d'elle.

— Il le faut bien puisque pour vous confondre j'ai été à Rozoy; vous ne pouvez pas me soutenir que vous étiez hier près de vos parents, puisque j'y étais moi-même.

— Je ne veux rien vous soutenir ; je n'ai pas essayé de dire que j'avais été à Rozoy.

— Alors où avez-vous été ?

Elle se troubla, car elle commençait à comprendre la gravité de la situation.

— Vous voyez bien! s'écria-t-il, vous vous troublez, vous avez peur.

— Parce que je ne peux pas vous faire la réponse que vous demandez.

— Cette maladie...

— Je n'en ai pas parlé.

— Oui ou non voulez-vous me dire où vous avez été ?

— Je ne le peux pas ; mais je vous jure que si les apparences sont contre moi, ce voyage est d'une innocence parfaite.

— Vous jurez ! Et je dois vous croire, n'est-ce pas ? comme j'ai dû vous croire quand vous m'avez dit que vous m'aimiez. Qui vous obligeait à me dire que vous m'aimiez ?

— Mon amour.

— Vous parlez de votre amour. Combien de temps a-t-il duré ? Vous ne parlerez pas de cet amour maintenant, n'est-ce pas ?

Elle ne répondit pas.

— Au moins il vous reste cette pudeur de ne pas mentir à l'évidence. J'ignore si ce que je vais vous dire vous touchera, car je ne sais plus ce que vous êtes, et même je n'ai jamais su ce que vous étiez. Mais je le dirai quand même : le moment que vous avez choisi pour me tromper est celui où j'allais vous demander de devenir ma femme.

— Votre femme !

— Voyez si je vous aimais.

Elle était éperdue, le regardant comme si elle ne comprenait pas.

— Moi, votre femme, répétait-elle.

— Et pendant ce temps, vous faisiez la fête.

Elle ne répondit pas.

— Vous quittiez le théâtre au galop, en faisant raconter que vous alliez voir votre mère malade.

Elle voulut se défendre :

— Je n'étais pas seule.

— Je le pense bien.

— Lachapelle était avec moi.

— Qu'importe Lachapelle : il a son histoire aussi à raconter comme madame Crozat.

— Je comprends vos soupçons et ne veux pas me fâcher de vos paroles si injustes et si cruelles qu'elles soient. Ce que madame Crozat a dit, je ne sais dans quelle intention, justifie tout ; mais enfin si je vous explique pourquoi j'ai entrepris ce voyage, si je vous le raconte en détail, si je vous dis où j'ai été, en ne vous taisant qu'un point, un nom que j'ai juré de taire...

— Encore une histoire arrangée, n'est-ce pas ?

— Et si de son côte, sans que je l'aie vu, sans que je me sois entendue avec lui, Lachapelle qui est là et que nous n'avons qu'à appeler pour qu'il vienne vous faire ce récit exactement dans les mêmes termes en ne taisant lui aussi que le nom que nous ne pouvons pas dire, cela ne prouvera-t-il pas que les choses ne sont pas du tout ce que vous imaginez. Nous sommes partis ensemble, nous ne nous sommes pas quittés, nous sommes revenus ensemble ; tout ce que je vous dirai il peut vous le répéter, mot pour mot, même pour ce qui est insignifiant, s'il fait cela, n'aurez-vous pas la preuve que nous n'aurons pas combiné notre récit.

Il marcha assez longtemps dans le salon, la regardant jusqu'au fond de l'âme, puis tout à coup détournant les yeux comme s'il craignait de se laisser toucher.

— Je vous écoute, dit-il enfin.

Alors elle commença son récit en le prenant à la répétition du *Cid*, le continuant par leur départ, leur voyage dans le break, leur arrivée à Saint-Firmin dont elle fit la description détaillée, leur visite à la personne qu'elle ne devait pas nommer, leur déjeuner, leur travail avec toutes les indications de mademoiselle Rousseau, leur nuit passée à l'auberge, leur nouveau travail le lendemain, enfin leur retour.

— Maintenant, dit-elle en terminant, je vais faire monter Lachapelle et sans que je l'interrompe, sans que je le regarde, il va vous recommencer ce récit.

Gaston était ébranlé ; il n'avait pas du tout prévu qu'il en pouvait être ainsi, mais il n'était pas en état cependant de refuser le témoignage de Lachapelle.

Celui-ci, qu'un domestique avait été chercher, venait d'entrer:

— Racontez notre voyage à M. Chamontain, dit Zyte, mais sans nommer la personne chez qui nous avons été; donnez tous les détails qui vous ont frappé ; ne craignez pas d'être long.

Lachapelle ne savait que penser.

— Je vous en prie, dit-elle, et elle alla se coller le visage contre la fenêtre en regardant dans la rue.

Sans comprendre, et par pure obéissance, Lachapelle fit ce qu'elle demandait: naturellement son récit fut le même que celui de Zyte, ne différant que par quelques détails omis par lui ou ajoutés. Comme il ne précisait pas le déjeuner, elle l'interrompit :

— Donnez donc le menu du déjeuner.

— Des œufs à la coque, du beurre, des pommes de terre au lait, des pommes de reinette grise.

A mesure qu'il parlait, Gaston était frappé de la concordance des deux récits, et si Zyte avait pu le voir, elle aurait remarqué que les yeux qu'il tournait vers elle de temps en temps n'étaient plus du tout les mêmes.

Quand Lachapelle fut arrivé au bout, elle le pria de les laisser seuls, puis venant à Gaston :

— Encore une épreuve dit-elle, car il ne faut pas qu'il puisse rester la plus légère obscurité dans votre esprit, le germe d'un doute dans votre cœur.

Il voulut parler, elle l'arrêta :

— Un voyage n'est rien pour vous, partez ce soir pour Conches par le train de minuit trente ; à Conches prenez le courrier de Saint-Firmin-du-Bosc, faites causer le conducteur ; à Saint-Firmin descendez à l'auberge de la *Grosse-tête* et interrogez les gens ; tout ce que je vous demande, c'est d'éviter de vous faire nommer la personne chez qui nous avons été. Vous serez de retour demain à cette même heure. Je vous attendrai. Aujourd'hui, je suis brisée de fatigue, bouleversée par l'émotion, et il faut que je joue ce soir. Laissez-moi me remettre. Demain nous reprendrons cet entretien au point même où nous l'interrompons aujourd'hui.

Il hésita un moment, attachant sur elle des yeux troublés où se peignait confusément l'état de son esprit et de son cœur.

— Je vous en prie, dit-elle.

— Ne me donnerez-vous pas la main ?

— Oh! de tout mon cœur.

Ce soir-là, Gaston trouva que le restaurant Foyot était le meilleur de Paris, tant il avait bel appétit pour son dîner ; le soir, il reprit sa place dans son fauteuil d'orchestre jusqu'à la fin du troisième acte d'*Hella*, puis, après être rentré chez lui pour endosser des vêtements chauds, il partit à minuit trente par le train de Cherbourg. A cinq heures, il était à Conches, et montait dans le break qui, le lundi, avait conduit Zyte et Lachapelle, mais au lieu de s'installer dans l'intérieur, il s'asseyait sur le siège avec le cocher qu'il faisait causer.

— Une jeune dame avec un vieux monsieur, lundi, ah oui, bien sûr que je les ai portés, même qu'ils ont logé à la *Grosse-tête*.

A la *Grosse-tête*, où il déjeuna, on lui parla aussi de la jeune dame et du vieux monsieur.

— Elle avait bien du chagrin, la jeune dame.

— Du chagrin ?

(*A suivre*)